

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 9364

Vendredi 9 Juillet 2021

La DMP interpellée par le Parlement

La mission exploratoire a mis à nu des failles qui perdurent



Page 3

L'USFP participe au Sommet du Parti communiste chinois et des partis politiques mondiaux
Driss Laachgar : *La solidarité entre Rabat et Pékin pour faire face à la crise sanitaire est la meilleure preuve de la ferme volonté conjointe de consolider les relations bilatérales*



Page 2

Dr Moulay Said Afif
La situation épidémiologique au Maroc demeure sous contrôle, mais il est nécessaire de rester vigilant



Page 4

Retour de "Black Widow"
sur grand écran
Un test pour les studios Marvel



Page 12

Le Wydad quasiment
champion du Maroc



Page 23

L'USFP participe au Sommet du Parti communiste chinois et des partis politiques mondiaux

Driss Lachguar : *La solidarité entre Rabat et Pékin pour faire face à la crise sanitaire est la meilleure preuve de la ferme volonté conjointe de consolider les relations bilatérales*



Sur invitation de la direction du Parti communiste chinois (PCC), l'USFP a pris part mardi 6 juillet au sommet virtuel réunissant pour son centenaire les dirigeants du PCC et d'autres formations politiques du monde.

Dans son allocution d'ouverture lors de ce sommet sous le thème «Pour la prospérité des peuples : la responsabilité des partis politiques», le secrétaire général du PCC et président de la République populaire de Chine, Xi Jinping, a passé en revue le long parcours historique du PCC au cours des 100 dernières années et son rôle important dans le renforcement du développement, du progrès et de la prospérité et l'établissement de relations solides avec divers peuples du monde.

Xi Jinping a affirmé que le monde vit aujourd'hui un grand changement qu'il n'avait jamais connu auparavant, qui a amené la communauté internationale et les partis politiques dans divers pays du monde à déployer des efforts considérables pour relever les défis nés de la crise sanitaire de Covid-19, soutenir la reprise de la croissance économique mondiale et protéger la stabilité internationale.

Il a également mis l'accent sur la poursuite

des guerres, des conflits, de la famine et des maladies dans certaines régions du monde, ce qui place l'humanité toute entière à la croisée des chemins : soit l'hostilité et l'affrontement, soit le respect mutuel et la coopération, soulignant que l'humanité doit relever les défis communs avec l'unité, la solidarité, la coopération et la coexistence pacifique.

A cet égard, Xi Jinping a appelé les partis politiques à assumer leur responsabilité historique et à militer pour le bien-être des peuples et le progrès de l'humanité.

En ce sens, il a exprimé la volonté du PCC de travailler de concert avec les partis et organisations politiques des pays du monde entier pour le bien-être des peuples et l'édification de la société future.

Il convient de souligner que le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a envoyé à cette occasion un message enregistré au sommet, dans lequel il a félicité, au nom de toutes les Ittihadies et de tous les Ittihadis, les membres du PCC pour le centenaire de sa fondation et les importantes réformes qu'il a accomplies dans divers domaines.

Le dirigeant ittihadî a également exprimé sa grande satisfaction des bonnes relations de coo-

pération entre le Royaume du Maroc et la République populaire de Chine, notamment avec la déclaration conjointe signée par S.M le Roi Mohammed VI et le Président Xi Jinping en mai 2016 concernant l'établissement d'un partenariat stratégique entre les deux pays.

Driss Lachguar a mis en avant que la solidarité entre les deux pays pour faire face à la pandémie de Covid-19 est la meilleure preuve de leur ferme volonté de consolider les relations bilatérales afin de soutenir les intérêts communs, la stabilité, la prospérité et le développement durable dans de nombreux pays, tout en soutenant que le développement durable ne pourrait être réalisé que dans un environnement humain caractérisé par la paix et la primauté du droit international, et à travers le règlement des conflits internationaux et régionaux, en particulier la recherche d'une solution définitive à la question palestinienne.

Il a également affirmé que le développement global ne pourrait être réalisé qu'en renforçant les blocs régionaux dans diverses régions du monde, y compris celle du Maghreb, dont la renaissance nécessite, entre autres, de trouver une solution politique permanente, réaliste et consensuelle au conflit artificiel autour du Sahara marocain dans le cadre de l'initiative d'autonomie présentée par le Royaume du Maroc.

Il y a lieu de souligner que plus de 500 partis et organisations politiques de plus de 160 pays ont pris part à ce sommet, dont l'USFP qui était représenté par Ahmed El Aked, membre du Conseil national du parti.

Et dans le cadre de la célébration du centenaire de la création du PCC, le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a participé à la réception organisée par l'ambassadeur de la République populaire de Chine au Maroc, Li Changlin, mercredi 30 juin dernier à Rabat, en présence de responsables gouvernementaux, d'hommes politiques, d'universitaires et de chercheurs s'intéressant aux relations maroco-chinoises.

T. Mourad

Rencontre à Casablanca sur l'accélération de l'action climatique locale et mondiale

Une rencontre de sensibilisation sur le thème "Accélérer l'action climatique locale et mondiale pour une transition juste et équitable" se tiendra, ce vendredi, au Centre de Casablanca d'éducation à l'environnement dans le cadre de la mobilisation de la société civile marocaine pour la COP 26.

Un communiqué conjoint de l'Alliance marocaine pour le climat et le développement durable (AMCDD) et de l'Association des enseignants des sciences de la vie et de la terre indique que cette rencontre permettra de prendre connaissance de l'organisation de l'AMCDD et des réalisa-

tions de l'Alliance et des Ongs environnementales dans les domaines de l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques.

Cette rencontre a également pour objectif de recueillir les attentes, les préoccupations et la position de la société civile environnementale organisée dans le cadre de l'AMCDD vis-à-vis des priorités et des objectifs de l'Agenda de la COP 26 prévue du 1er au 12 novembre à Glasgow en Angleterre. Elle permettra aussi de prendre connaissance des efforts, des réalisations et du leadership de la société civile environnementale marocaine représentée par l'AMCDD en

matière de renforcement des capacités, de dialogue et de plaider pour l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques au Maroc.

Un focus sur des actions de terrain, menées par plusieurs membres en matière d'éducation au changement climatique, de développement local résilient et neutre en carbone et à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030, sera aussi présenté.

L'AMCDD, qui a fortement contribué au renforcement de la participation de la société civile marocaine avec les réseaux africains et

internationaux de la société civile environnementale aux différentes COP, vise à travers ces activités avec les partenaires internationaux et nationaux de porter et amplifier les messages de la société civile marocaine et africaine dans les débats de la 26ème conférence des parties signataires de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

"Nos actions se poursuivront pour faire de Glasgow un espace d'action pour inciter les Etats à relever leurs ambitions climatiques et à prendre de nouveaux engagements", souligne la même source.

La DMP interpellée par le Parlement

Système informatique opaque, dépendance à l'égard de certaines sociétés pharmaceutiques, prix des médicaments élevés, ruptures d'approvisionnement en médicaments, difficultés en matière d'inspection et de contrôle,... telle est la situation du secteur des médicaments et de la pharmacie décrite par les membres de la mission exploratoire temporaire à propos de la Direction du médicament et de la pharmacie (DMP) au sein du ministère de la Santé, qui ont présenté un rapport, ce mercredi 7 juillet en présence du ministre de la Santé, sur la situation financière et administrative de la DMP et ses rapports avec les firmes pharmaceutiques ainsi que son respect des dispositions de la loi N°17.04 formant Code du médicament et de la pharmacie.

Selon ce document, la situation du secteur n'a pas évolué depuis la mission parlementaire exploratoire de 2015. Plusieurs recommandations et propositions de cette mission sont restées lettre morte six ans après. C'est le cas de l'encouragement de l'industrie nationale en médicament qui répond aujourd'hui à seulement 51% des besoins nationaux alors qu'elle était censée couvrir, selon les recommandations de 2015, 80% de ces besoins. En effet, notre pays reste dépendant de certaines sociétés pharmaceutiques et de laboratoires fantômes qui existent depuis le rapport de 2015 et qui importent des médicaments à portée stratégique pour nos concitoyens étant fortement utilisés pour le traitement de maladies comme le cancer, le diabète, la tension artérielle,... A noter qu'il s'agit de médicaments qui n'ont pas d'analogues au Maroc. Le rapport par-



lementaire a observé qu'entre 2018 et 2021, plusieurs missions d'inspection ont été effectuées au sein de ces laboratoires fantômes et que la DMP accompagne ces établissements pour qu'ils s'adaptent aux lois et aux règlements en vigueur au niveau national et international.

En outre, ledit rapport a enregistré des ruptures d'approvisionnement de certains médicaments importés bien qu'ils puissent être produits au Maroc notamment ceux relatifs aux maladies chroniques et à l'anesthésiologie. Une situation qui demeure compliquée d'autant qu'il n'y a pas d'encouragement des médicaments génériques comme cela a été décidé dans les recommandations de la mission parlementaire de 2015. Dans ce sens, les membres de la mission exploratoire temporaire ont révélé des accusations de complicité et d'entente entre lobbies pharmaceutiques afin d'entraver la procédure d'octroi d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en créant des mesures artificielles pour entraver la politique du médicament escomptée ou retarder le processus de prise de décisions administratives relatives aux médicaments génériques.

La question des prix des médicaments a également été soulevée puisqu'ils sont restés élevés par rapport à d'autres pays qui ont le même revenu par habitant, malgré les recommandations et les débats publics concernant cette question. A rappeler que lesdits prix sont fixés depuis 2014 selon les prix pratiqués dans les six pays de référence (Arabie Saoudite, Belgique, Espagne, France, Portugal, Turquie et

dans le pays d'origine dudit médicament). Il faut ajouter également à ce prix les 10% qui représentent la marge des charges de l'importation additionnées à l'impôt et la marge de gain des pharmaciens.

S'agissant du fonctionnement et du rôle de la DMP, ledit rapport a constaté que le système informatique de cette administration est fallacieux et manque de transparence auprès des citoyens et des intervenants dans le secteur de l'industrie pharmaceutique et crée des problèmes au niveau de l'accès à l'information.

Des lacunes ont également été recensées concernant le contrôle des produits cosmétiques et des fournitures médicales. En effet, ces derniers ne demandent pas une AMM de la part de la DMP et cette dernière n'a pas de pouvoir exécutif pour imposer des sanctions concernant le contrôle et l'inspection des produits de beauté et des compléments alimentaires qui ne respectent pas les conditions de sécurité sanitaire. En cas de plainte, la Direction suit les procédures juridiques en vigueur, mais sans plus.

Les services de la DMP ne contrôlent pas non plus les points de vente du lait pour enfant dont le prix n'est pas fixé comme c'est le cas pour les médicaments. Idem pour les compléments alimentaires et les fournitures médicales, les prix sont libres puisqu'il n'y a pas de texte juridique encadrant cette question sauf pour les fournitures de type 3.

Concernant les autorisations de mise sur le marché, les médicaments en provenance de l'étranger ont droit à des

AMM sans passer par des missions d'inspection comme le stipule la loi 17.04. Le service des médicaments et de pharmacie se contente uniquement de traiter et d'évaluer les dossiers et les documents pour s'assurer de la sûreté et de la qualité du médicament. A noter que la société concernée doit disposer d'une usine pour la production des médicaments et doit déposer plusieurs documents sur le nombre du personnel, l'AMM n'est accordée qu'après contrôle et inspection sur le terrain.

Comment les membres de ladite mission envisagent-ils l'avenir du secteur des médicaments et de la DMP ? Ils recommandent la création d'une Agence nationale du médicament et des produits de santé qui jouit de l'indépendance administrative et de l'autonomie financière pour remplacer l'actuelle DMP et encourager l'industrie nationale du médicament pour garantir l'indépendance et la souveraineté en termes de médicaments.

Sur un autre registre, les membres de la mission ont proposé la simplification des procédures administratives via la généralisation de l'utilisation des plateformes numériques et le renforcement de l'arsenal juridique encadrant le secteur du médicament, à commencer par la révision de la loi 17.04 portant Code du médicament et de la pharmacie.

Ils ont également exigé de garantir la qualité des médicaments importés et d'instaurer une politique du médicament efficace garantissant l'accessibilité au médicament en impliquant les acteurs et les parties prenantes du secteur.

Hassan Bentalieb



La mission exploratoire a mis à nu des failles qui perdurent

Dr Moulay Said Afif, membre du comité scientifique de vaccination

La situation épidémiologique au Maroc demeure sous contrôle, mais il est nécessaire de rester vigilant

Le président du collège syndical national des médecins spécialistes privés (CSNMSP), et membre du comité scientifique de vaccination, Moulay Said Afif, a souligné que les deux vaccins adoptés au Maroc sont efficaces contre les nouveaux variants du coronavirus, à condition de se conformer aux mesures préventives. M. Afif revient, dans un entretien accordé à la MAP, sur la cérémonie de lancement et de signature de conventions relatives au projet de fabrication et de mise en seringue au Maroc du vaccin anti-Covid-19 et autres vaccins, présidée par S.M le Roi Mohammed VI, et l'efficacité des vaccins adoptés au Maroc contre ce virus.

Question : Le Maroc va produire, en vertu des conventions conclues à ce sujet, le vaccin anti-Covid, quel est à votre avis l'importance de ce projet ?

Dr Moulay Said Afif : Au début, je voudrais souligner que cette étape est cruciale dans l'histoire de l'industrie des médicaments au Maroc, et nous sommes reconnaissants à S.M le Roi Mohammed VI pour cette grande initiative, qui s'inscrit dans le cadre d'une approche globale du Souverain quant à ce grand chantier relatif à la généralisation de la protection sociale à l'ensemble des citoyens.

Cette étape intervient pour le renforcement des réalisations accomplies par le Maroc afin de lutter contre cette pandémie. Grâce à la Haute sollicitude de S.M le Roi, le Maroc, qui est devenu le premier pays africain quant au nombre de personnes vaccinées, est parvenu à

vacciner toutes les catégories ciblées, dans une première phase de cette opération, ce qui a permis de réduire le nombre des décès et des cas critiques. Il convient de rappeler que le Maroc, qui dispose d'une industrie de médicaments à grand potentiel, a réussi à réaliser une autosuffisance dans ce domaine. Nous devons être fiers de notre industrie médicamenteuse nationale qui nous a permis d'avoir des vaccins anti-Covid et de produire des masques médicaux, alors que des pays développés ont souffert pour en fournir à leurs citoyens.

Quelle évaluation faites-vous de la situation épidémiologique au Maroc, particulièrement après la détection de nouveaux cas du variant indien ?

En dépit de la hausse du nombre des cas de coronavirus ou des variants indien et britannique, la situation épidémiologique au Maroc demeure sous contrôle, mais il est nécessaire de rester vigilant et de respecter les mesures préventives en vigueur, puisque le ministère a publié ces dernières semaines des communiqués mettant en garde contre tout relâchement et incitant les citoyens à continuer à respecter les mesures préventives fixées par les autorités compétentes pour éviter tout revers. Pour ce qui est des foyers du nouveau variant indien Delta, enregistrés à Casablanca et Kénitra, ils ont été maîtrisés, grâce à la vigilance des cadres des ministères de la Santé et de l'Intérieur.

Le ministère de la Santé a accé-

léré l'opération de vaccination et élargi le cercle des bénéficiaires pour parvenir à l'immunité collective, quelle est l'importance de ces vaccins et pourront-ils être efficaces contre le virus ?

Les vaccins Sinopharm et AstraZeneca restent efficaces contre la Covid-19 et même les nouveaux variants, y compris ceux britannique et indien, mais cela n'empêche pas de continuer à se conformer aux mesures préventives en vigueur pour éviter toute dégradation de la situation épidémiologique, tout en accélérant l'opération de vaccination pour parvenir à l'immunité collective. Le lancement par le Souverain de l'opération de vaccination a eu un impact positif qui a redonné confiance aux citoyens et les a encouragés à se faire vacciner et à faire face à leurs suspicions et craintes au sujet de l'efficacité du vaccin et ses effets secondaires.

Pour ce qui est de la situation épidémiologique, le ministère a fourni régulièrement toutes les données relatives aux cas enregistrés dans notre pays, et même lors de la détection de cas des variants britannique et indien qui ont pu être maîtrisés.

Il est important de souligner que malgré la vaccination et son efficacité, on doit mettre en garde les citoyens contre tout relâchement, car la personne qui a reçu les deux doses peut ne pas être contaminée, mais risque de transmettre le virus à d'autres, c'est pourquoi les familles doivent continuer à respecter les



mesures préventives en vigueur, notamment en cette période de festivités de l'Aïd Al Adha marquée par d'intenses déplacements et voyages.

En tant que professionnel et membre du comité scientifique de vaccination, comment évaluez-vous les réalisations du Maroc dans sa lutte contre la Covid-19 ?

Grâce à S.M le Roi, notre pays a pu conclure deux conventions avec Sinopharm et AstraZeneca ayant permis la réception d'importantes quantités de doses de vaccin, et la vaccination des catégories ciblées, dans une première étape, avant sa généralisation à l'ensemble des citoyens.

Cette action proactive a permis d'abord de réduire le nombre de décès et ensuite celui des cas de contamination parmi les personnes âgées et atteintes de maladies chroniques et des cas critiques.

Certaines rumeurs font état de la contamination de personnes complètement vaccinées, qu'en est-il vraiment ?

Le vaccin ne protège pas à 100% et la personne vaccinée peut produire sa propre immunité sans que cela l'empêche de porter le virus, ce qui requiert le respect de toutes les mesures préventives. Le vaccin protège de la maladie à hauteur de 90%, et il est probable que des personnes soient contaminées malgré la vaccination, mais le nombre de ces cas reste bien réduit.

Le meilleur moyen d'y faire face est de continuer à respecter les mesures préventives, dont l'aération des maisons et l'évitement des attroupements, aussi bien dans les moyens de transport en commun que dans les espaces publics, alors que les personnes qui ont raté leur rendez-vous de vaccination, pour quelque raison que ce soit, sont appelées à aller se faire vacciner afin d'éviter le risque de contamination.



Le ministère de la Santé met en garde contre la détérioration de la situation épidémiologique

Le ministère de la Santé a mis en garde, mercredi, contre la détérioration de la situation épidémiologique, après l'observation d'une accélération des contaminations au nouveau coronavirus (Covid-19) pour la deuxième semaine de suite.

"Pour la deuxième semaine de suite, le système national de veille et de surveillance épidémiologique enregistre une accélération des nouveaux cas de Covid-19 et une hausse des cas graves, chose qui laisse présager une nouvelle détérioration de la situation épidémiologique en cas de persistance de l'indifférence des citoyens, la négligence et le non-respect des mesures de précaution et des gestes barrières", a prévenu le ministère dans un communiqué.

Cette situation préoccupante intervient dans le sillage de la levée des restrictions sur les voyages internationaux et de la reprise des activités sociales, sportives et culturelles, doublées de l'assouplissement avancé des restrictions du confinement noc-

turne et des déplacements internes, a-t-il fait observer.

Afin d'éviter le recours au durcissement des mesures, le ministère a appelé les citoyennes et les citoyens à ne pas sous-estimer la menace qui guette le pays, surtout après l'apparition des cas de variants mutants qui se propagent rapidement et qui sont très contagieux.

Le système de veille génomique a, en effet, détecté de nombreux cas résultant de variants mutants du virus SARS-CoV, dont 43 cas causés par le mutant Delta dans quatre régions du Maroc, poursuit-on.

A la lumière de toutes ces données, il a été constaté malheureusement un relâchement total, voire l'absence du respect des mesures préventives et des gestes barrières les plus simples et qui ne coûtent rien, en dépit des alertes continues lancées par le ministère de la Santé, qui précise que la prise des deux injections du vaccin contre la Covid-19 n'empêche pas la possibilité d'être contaminé et de transmettre le virus.



L'immunité collective requiert la vaccination de plus des deux tiers de la population au moins, ce qui rend obligatoire la poursuite de l'observation et du respect des mesures préventives pour les personnes vaccinées ou

non, soutient le communiqué. En conséquence, le ministère appelle l'ensemble des citoyens à respecter scrupuleusement les mesures de précaution, notamment la distanciation sociale, l'évitement des rassemblements

inutiles, le port correct du masque, la désinfection des mains avant de toucher la bouche, le nez ou les yeux, le lavage fréquent des mains avec de l'eau, du savon ou de solutions hydroalcooliques.

Le Maroc deviendra un hub continental dans le domaine de la production de vaccins

Le Maroc, à travers le projet de fabrication et de mise en seringue du vaccin anti-Covid-19, deviendra un hub continental dans le domaine de la production de vaccins, a indiqué la directrice du médicament et de la pharmacie au ministère de la Santé, Bouchra Meddah.

La responsable, qui était l'invitée mercredi de l'émission matinale de la Radio d'information marocaine "Rim Radio", a expliqué que "le Maroc adhère aujourd'hui à la politique africaine afin de réaliser la souveraineté vaccinale au niveau continental", faisant observer que l'Afrique a reçu moins de 2% des doses du vaccin contre la Covid-19 au niveau mondial, synonyme d'"un fossé sanitaire qui crée un déséquilibre dans l'accès aux vaccins dans un contexte épidémiologique exceptionnel".

Et d'ajouter que "les réalisations enregistrées dans le secteur de la santé sont le résultat de la Sage Vision de S.M le Roi Mohammed VI, en vue de réaliser un saut qualitatif au niveau de la souveraineté dans le domaine de la santé", tout en rappelant que le Souverain a plaidé pour l'adoption d'une politique pharmaceutique efficace visant à assurer l'accès aux médicaments essentiels au profit des citoyens et à encourager la production locale de médicaments génériques et d'équipements médicaux de qualité.

Grâce à ce projet d'envergure, "le Maroc est passé au rang des pays fabricants de vaccins dans le monde, ce qui constitue un saut qualitatif et une étape historique", a-t-elle affirmé. La "souveraineté vaccinale" est venue consolider le contenu de la politique pharmaceutique nationale sur laquelle travaille le ministère de la Santé en partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la période 2021/2025, a-t-elle fait observer, notant que l'industrie pharmaceutique au Maroc a réalisé un chemin important et significatif au niveau continental avec des médicaments qui sont fabriqués et exportés à l'étranger.

Pour Mme Meddah, le secteur pharmaceutique au Maroc connaît un saut qualitatif au regard des nouvelles technologies, méthodes, mécanismes et hautes technologies utilisés dans le Royaume en plus de la présence des compétences marocaines et des efforts concertés entre le public et les secteurs privés. Dans ce contexte, elle a mis en avant les effets et les dimensions de cette "souveraineté vaccinale" sur le plan sanitaire et ses répercussions positives sur la sécurité sanitaire des Marocains en vue de faire face à tout risque sanitaire potentiel, considérant que l'émergence de virus mutés dicte le développement de vaccins dans les moyen et long termes.

Takashi Shinozuka : La fabrication au Maroc du vaccin anti-Covid est un grand pas pour hisser le Royaume au rang des pays émergents

Le lancement du projet de fabrication et de mise en seringue au Maroc du vaccin anti-Covid 19 est un "grand pas" de nature à hisser le Royaume au rang des pays émergents, a souligné l'ambassadeur du Japon à Rabat, Takashi Shinozuka.

Par cette initiative, le Maroc vient confirmer encore une fois sa volonté d'aider les pays africains dans leurs efforts de lutte contre le virus et de relever les défis liés aux répercussions de la crise sanitaire, a relevé M. Shinozuka dans une déclaration à M24, la chaîne d'information en continu de la MAP. "Grâce à l'implication personnelle de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le projet de fabrication de vaccin au Maroc devient réalité et les choses sont déjà bien avancées pour atteindre l'immunité collective et aider les pays africains à lutter contre le virus", a déclaré l'ambassadeur qui a assisté au Forum de la MAP.

Le diplomate japonais en poste depuis janvier 2020 a affirmé que "les entreprises nippones ont bien raison de souligner que le Maroc est une grande porte d'entrée au continent africain", soulignant l'intérêt que porte son pays au développe-

ment de son partenariat avec le Royaume.

Il s'est, par ailleurs, dit "impressionné par le contenu du rapport de la Commission spéciale sur le nouveau modèle de développement, qui est le fruit d'un "grand travail intellectuel collectif" en concertation avec des milliers de Marocains, pour notamment répondre à une situation de crise sanitaire et ses répercussions socioéconomiques.

"Nous sommes confiants dans la résilience de la société marocaine qui a une longue histoire" marquée par l'implication de tous les acteurs pour relever les défis, a-t-il noté, mettant l'accent sur les différents axes du rapport qui accorde un intérêt particulier au partenariat public-privé et au rôle du tiers-secteur, qui peut devenir un acteur fondamental du développement.

M. Shinozuka a cité à ce titre quelques concepts novateurs du rapport comme la conciliation entre un Etat fort et une société forte, le partenariat public-privé pour un développement harmonieux et l'apport des Marocains du monde pour relever les cinq défis évoqués dans le rapport.

La Coordination des familles des victimes de Gdeim Izik dénonce la déclaration de la rapporteuse spéciale au sujet du dénommé Naâma Asfari



Ph: Archives

La Coordination des familles et amis des victimes des événements de Gdeim Izik a dénoncé et désapprouvé la déclaration de la rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme, Mary Lawlor, au sujet du dénommé Naâma Asfari, estimant qu'elle est contraire aux principes devant régir l'action des Nations-Unies.

Dans une lettre adressée à la rapporteuse spéciale, le président de la Coordination Ahmad Atertour lui a signifié, au nom des autres membres, "notre condamnation et notre désapprobation de cette déclaration qui se situe en porte-à-faux avec les principes qui devraient encadrer votre action et faire de vous une défenseuse des droits humains et de leur valeur universaliste et non une partisane des criminels et des actes abjectes qu'ils ont commis... vous devriez vous ranger du côté des vraies victimes et non pas instrumentaliser les valeurs des droits de l'Homme pour justifier des exactions barbares".

M. Atertour a indiqué avoir suivi, en sa qualité de président de la Coordination, la déclaration faite le 1er juillet par la rapporteuse spéciale dans laquelle elle a appelé à "cesser de cibler les défenseurs des droits de l'Homme", disant avoir perçu,

au départ, "un appel de bonne augure car moi-même je défends les principes universels des droits de l'Homme, dont le droit à la vie".

Or, s'est-il lamenté, "revenant sur votre déclaration, j'étais très étonné de vous voir évoquer le dénommé Naâma Asfari et le présenter à l'opinion publique internationale comme étant un défenseur des droits de l'Homme au Sahara, une qualification qui m'a poussé à m'interroger sur les motivations larvées de cette déclaration et sur la non conformité de celle-ci avec les droits de l'Homme et les idéaux sous-tendant l'action des Nations Unies et de ses experts".

"Il convient de vous rappeler, d'abord, en ma qualité de président de la Coordination composée des victimes des événements de Gdeim Izik qui ont été lynchés, tués et dont les corps ont été mutilés de façon exécrationnelle, inhumaine et antipodale des Chartes internationales des droits de l'Homme, avec un bilan de 11 morts, victimes de la violence sanguinaire perpétrée par les criminels qui contrôlaient le camp de Gdeim Izik et qui s'en sont pris avec des armes blanches aux membres des forces publiques et de la protection civile désarmés, ce qui a donné lieu à une véritable tuerie contre nos enfants

qui démantelaient le campement conformément à la loi, de manière pacifique et sans violence aucune".

"C'est ce même dénommé Naâma Asfari, à qui l'on a voulu attribuer le titre de militant droit-de-l'homme, qui commandait ces groupes armés s'adonnant à des violences d'une gravité extrême et roulant à bord de 4x4 sur les membres de forces de l'ordre qu'ils ont égorgés et dont ils ont mutilé les cadavres et uriné dessus, livrant des scènes non moins barbares que celles de Daesh en Syrie et en Irak", a ajouté M. Atertour.

"Ces actes sont contraires aux traités internationaux et à la Charte des Nations Unies qui sacralise le droit à la vie, considéré comme l'un des principaux droits élémentaires consignés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Ce droit a été foulé aux pieds par la bande guidée par Naâma Asfari".

"Naâma Asfari et ses complices ont été jugés devant le tribunal militaire en 2010 avant que la Cour de cassation n'annule ce verdict et ne le renvoie devant une juridiction civile spécialisée qui n'était autre que la Cour d'appel de Rabat, bénéficiant ainsi de l'amendement de la loi portant Code de la justice militaire, suite à quoi ils ont

eu droit à un procès qui s'est déroulé en présence d'observateurs internationaux et nationaux, du Conseil national des droits de l'Homme et des représentants des autres institutions nationales concernées de même qu'il a été couvert médiatiquement par la presse nationale et internationale qui en a suivi les péripéties, tout en prenant connaissance des différentes preuves incriminant Asfari et ses coaccusés et visionné des vidéos qui dévoilent le vrai visage de cet individu".

"Ces vidéos donnent à voir des appels à la violence lancés par Naâma Asfari (...) et le tribunal a accédé à la demande de tous les prévenus pour les soumettre à une expertise médicale car prétendant être victimes de torture. La juridiction a aussi donné suite favorable aux demandes de témoignages exprimées par leur défense avant de les condamner au terme d'un procès équitable qui a respecté les différents standards internationaux édictés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques".

"Nous nous attendions de votre part, avant de faire une telle déclaration, de vous référer à ma personne, en ma qualité de président de la Coordination, de m'écouter et de constater la souffrance continue des familles des vic-

times, une souffrance morale et physique.. Nous nous attendions à ce que vous écoutiez, de manière indépendante et impartiale, les victimes du dénommé Naâma Asfari et de ses acolytes afin de faire triompher la valeur de la vie ainsi que ce droit qui a été piétiné par ces individus et dont nos enfants ont été les victimes", a poursuivi M. Atertour.

"Nous déplorons votre déclaration qui a ravivé les souvenirs de l'injustice dont nous avons été victimes et rouvert les plaies inguérissables des agressions contre nos fils et dont le dénommé Naâma Asfari n'a affiché aucun regret de même qu'il n'a pas adressé de condoléances aux familles éplorées", ajoute le texte de la lettre.

Cette déclaration "vous situe en contradiction avec le poste que vous occupez comme experte onusienne et avec les principes de la Charte des Nations Unies et tous les Pactes internationaux des droits de l'Homme.. Par vos propos, vous vous rangez, étrangement, du côté d'un criminel et d'un assassin qui a été condamné par la Justice à la suite d'un procès équitable".

"En suivant votre déclaration désapprouvée par tous les experts onusiens et tous les meilleurs défenseurs des droits de l'Homme dans leur totalité et leur universalité, nous constatons avec étonnement le degré de similarité avec le discours du représentant permanent de l'Algérie au Conseil des droits de l'Homme, ce qui pose plusieurs interrogations sur la synchronicité de ces déclarations qui s'échinent à inverser les vérités et à présenter les victimes comme des malfaiteurs et, pis encore, présenter les assassins comme militants des droits de l'Homme, livrant, comme toute, une scène surréaliste inédite dans les annales des commissions onusiennes".

"Dans l'attente de votre réponse, nous saisissons cette occasion pour attirer votre attention qu'il fallait communiquer avec nous en tant qu'Association. A cet effet, nous sommes disposés à vous présenter toutes les clarifications", a conclu M. Atertour.

Comment garantir un accord fiscal mondial plus équitable



L'accord du 1er juillet signé par 131 pays pour établir un taux d'imposition minimum mondial d'au moins 15 % pour les sociétés multinationales (EMN) et réaffecter les droits d'imposition est un pas en avant. Mais l'accord tel qu'il se présente représente une autre occasion manquée d'obtenir un résultat équitable pour les pays en développement.

Il est bon que les efforts multilatéraux pour réformer la fiscalité mondiale soient de retour. C'est en grande partie parce que l'administration du président américain Joe Biden veut mettre fin à la course vers le bas des taux d'imposition des sociétés – un concours qui n'a profité qu'aux paradis fiscaux. Dans la plupart des cas, la baisse des taux d'imposition non seulement n'a pas réussi à attirer de nouveaux investissements dans les pays, mais a également privé les gouvernements des fonds dont ils avaient besoin pour atteindre leurs objectifs sociaux et améliorer leurs infrastructures.

Mais le nouvel accord fiscal reflète les déséquilibres dans les relations de pouvoir mondiales. Les pays du G7 ont soumis l'accord qu'ils ont conclu le mois dernier aux 139 pays qui font partie du cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Face à un choix à prendre ou à laisser, la plupart des pays en développement ont accepté, malgré d'importantes réserves. Mais une poignée – dont le Nigeria, le Kenya et le Sri Lanka – ne se sont pas inscrits. Et même certains de ceux qui l'ont fait ont clairement indiqué que les négociations n'étaient pas terminées.

Plusieurs problèmes importants demeurent. Le premier est que le taux d'imposition minimum proposé de 15% est trop bas pour décourager le transfert de bénéfices par les multinationales. Cela reflète la préférence de plusieurs pays développés pour protéger leurs propres entreprises mondiales plutôt que de suivre

l'exemple des États-Unis et de l'Argentine, qui avaient réclamé un taux d'imposition minimum de 21%, et de nombreux pays africains, qui ont proposé un taux de 20%. Et pour la plupart des pays d'Amérique latine ou d'Afrique, qui avaient des taux moyens d'imposition des sociétés de 26 % et 27%, respectivement, en 2020, un taux minimum global d'environ 15% ne ferait pas grand-chose pour réduire les incitations au transfert de bénéfices. Plusieurs pays peuvent ainsi adopter unilatéralement un taux minimum plus élevé.

De plus, selon la proposition venue à l'OCDE, la plupart des recettes fiscales supplémentaires iront aux pays d'origine des multinationales, et non aux pays dits «sources» où ces entreprises font des affaires et génèrent des bénéfices. Un certain nombre d'économies en développement souhaitent que les pays sources aient la priorité dans l'application de l'impôt minimum, en particulier sur les revenus d'intérêts, les redevances, les paiements de services et les gains en capital des multinationales. L'accord actuel leur permettrait d'appliquer l'impôt minimum uniquement aux intérêts, aux redevances et à un ensemble de paiements encore à définir.

Le montant des revenus générés par l'impôt minimum dépendra du taux. C'est vital pour les pays en développement.

Une étude récente de l'Observatoire fiscal de l'UE montre qu'avec un taux d'imposition de 15%, le Mexique, l'Afrique du Sud et le Brésil pourraient gagner respectivement 500 millions d'euros (592 millions de dollars), 600 millions d'euros et 900 millions d'euros supplémentaires. Le taux minimum de 25% préconisé par la Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises rapporterait 1,3 milliard d'euros supplémentaires pour le Mexique, 3 milliards d'euros pour l'Afrique du Sud et 7,4 milliards d'euros

pour le Brésil.

L'accord de l'OCDE introduit également une formule pour répartir les bénéfices globaux des multinationales à des fins fiscales. Mais il ne s'appliquerait qu'aux entreprises dont le chiffre d'affaires mondial annuel dépasse 20 milliards d'euros et dont les marges bénéficiaires représentent au moins 10% du chiffre d'affaires. De plus, seuls 20 à 30% de leur bénéfice dit «résiduel» au-dessus de ce seuil seraient soumis à l'impôt dans les pays où il est généré. Cette nouvelle règle pourrait donc générer moins de 10 milliards de dollars de revenus supplémentaires au niveau mondial par an.

La principale demande des pays en développement a toujours été une réaffectation significative des droits d'imposition aux pays d'origine. Le G-24, le principal regroupement d'économies en développement dans les pourparlers, a demandé que 30 à 50% des bénéfices résiduels soient réaffectés, tandis que l'African Tax Administration Forum (ATAF) en demande désormais au moins 35%.

Une solution plus simple consisterait à répartir les bénéfices mondiaux des multinationales entre les pays selon une formule basée sur les principaux facteurs générateurs de bénéfices tels que l'emploi, les ventes, les actifs et l'utilisation des ressources. Mais les précédentes demandes du G-24 et de l'ATAF de répartir un pourcentage de tous les bénéfices, qu'ils soient courants ou résiduels, aux pays sources ont été rejetées.

Un autre problème est que les signataires de l'accord de l'OCDE sont invités à supprimer les mesures unilatérales telles que les taxes sur les services numériques. De nombreuses économies en développement ne sont pas heureuses d'annuler ces prélèvements ou de limiter leurs options pour taxer les multinationales numériques à l'avenir.

La dernière préoccupation est l'exi-

gence que les pays en développement acceptent l'arbitrage obligatoire des différends. Beaucoup ont historiquement considéré cela comme une atteinte à leur souveraineté nationale. Ils soulignent également les résultats non transparents et les coûts prohibitifs, ainsi que le fait que la plupart des arbitres viennent de pays développés.

Mais l'annonce du 1er juillet n'est pas la fin du chemin. Bien que le G20 soit susceptible d'approuver la proposition cette semaine, les négociations se poursuivront, avec un accord final attendu en octobre. Pour changer le résultat, les pays en développement doivent maintenant faire pression pour un taux d'imposition minimum global plus élevé et une plus grande réallocation des droits d'imposition, et refuser l'arbitrage obligatoire.

La lutte pour un système fiscal international plus juste se poursuivra au-delà de ce processus actuel, peut-être dans un forum plus inclusif, comme l'a récemment soutenu le Groupe d'experts des Nations unies sur la responsabilité financière internationale, la transparence et l'intégrité. Les mois à venir seront essentiels pour garantir que l'accord final ne reflète pas simplement les intérêts des économies riches, mais génère plutôt des revenus supplémentaires importants pour tous les pays, y compris ceux qui en ont le plus besoin.

Par José Antonio Ocampo et Tommaso Faccio

José Antonio Ocampo, ancien ministre des Finances de Colombie et sous-secrétaire général des Nations unies, est professeur à l'Université de Colombie et président de la Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises.

Tommaso Faccio est maître de conférences en comptabilité à la Nottingham University Business School et chef du secrétariat de la Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises.

Mots flechés

Par Abou Salma

JeuX & Loisirs

CRÉMA-TION	PRIVILÉ-GIÉS RUSSES	BRANCHÉE FIN DE PARTIE	BALAI IVRESSE	PINGRE	PUB PROME-NADE	CHEVRE DONNE LE CHOIX	RIEN À SIGNALER
ENLÈVE			EXCEN-TRIQUE				
GRECQUE		SAVOIR-FAIRE			VOYELLES	POISSON D'EAU DOUCE	
FIN D'ANNÉE		FIN DE PARTIE	ÉCHAN-TILLON	DORMIR TOUT HAUT	FLOTTE PRÈS DES CÔTES		
					POSSESSIF POUR QUE	LETTRES DE DAUDET	
ENFONC-ER							MESSA-GER
VOLEUR							
ARTICLE SODIUM		À L'ENNER: FLÉTRIE				LETTRES DE VANIA	RETRAITE
		EN HÂTE	PRÉJU-DICE	LETTRES DE ROLLAND	PINTÉ		
COUPER LES CHEVEUX EN QUATRE							
					DE BAS EN HAUT: GRECQUE	CARDIN-AUX	CALCIUM
SAISON		NOTE		AVENUE			VOYELLES
SODIUM							
		ENTAME UNE CARRIERE			BEAUCOUP		

Solution mots flechés d'hier

RÉTENUE	CARTON	CORNAVAL	NAVALE	POTIN	MASSAGE	NETTOYON	AGIR	ENLÈVE	SIAMOISE	GRIFFE	RAS	INGÈNE	ET	ENTE	UNE
---------	--------	----------	--------	-------	---------	----------	------	--------	----------	--------	-----	--------	----	------	-----

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benbarba

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saïdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouta
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumin Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdellkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

www.ojd.ma
2017

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

Horizontalement

- I. Perdre pied (3 mots).
- II. Irisée. - Vit en sabots, finit en chaussures.
- III. Elle vient de perdre un membre. - Devenue méprisable. - C'est super à la pompe.
- IV. Du tissu pour Gainsbourg. - Avoir des pensées fugitives.
- V. L'ami des petits. - Temps de prière.
- VI. Trou du Centre de la France. - S'occupent d'individus bien têtus.
- VII. Anneau de petite taille. - Il en fait trop.
- VIII. Un peu plus et le bol déborde. - Un brin de poésie.
- IX. Donner des ordres. - Nuit.
- X. Elles sont là pour fermer les boîtes.

Verticalement

- I. Nous le redeviendrons.
- 2. Arme académique. - Plus haut chez le général que chez le colonel.
- 3. Demi-sœur de mon oncle. - Abuser du soleil.
- 4. Telle une haie bien rafraîchie. - Au cœur du réacteur.
- 5. Assembler fermement. - On peut lui préférer le prosecco.
- 6. Passé devant le maire. - Mince, on les avait oubliés.
- 7. Amiral admirable. - Cure du plus grand des curés.
- 8. Lesbien, peut-être.
- 9. Principauté du Golfe. - Mis hors jeu.
- 10. Honore le louveteau. - Crevassées.
- 11. Telle la reine des neiges. - Direction de Venise.
- 12. Aux petits soins pour vous.

Grilles de sudoku

Facile									Moyen								
4	2			1	5				3		4	5			7		
7	8		6	3		1									3		
9					5			3		6		3	4	1	8		
	9	1					6	5			8	7			4		
		7				3			7	3	1		9		2	6	
3	6					9	2		6			2		1			
1			2					6	4	9	6		5		8		
		3		9	7		1	8		7							
	7		8			5		4	8		7	6			1		
Difficile									Expert								
				6					1					6	7		
					9		7	5		5	8		1				
4	6		2	3				8				3			5		
				7		4		1		3	6		9		2		
		3						2	2						7		
1		5		8						5	2			3	6		
3				5	7		9	2		2		5					
8	1		3								6		4	1			
				9						1	9				6		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
7	4	1	9	6	5	2	8	3	6	5	1	4	8	2	7	9	3
5	2	8	1	4	3	9	6	7	3	2	9	6	7	1	4	8	5
6	3	9	2	7	8	1	5	4	7	4	8	3	9	5	2	6	1
8	1	3	7	5	9	6	4	2	4	8	3	5	1	7	9	2	6
9	6	7	8	2	4	5	3	1	5	9	7	2	4	6	3	1	8
4	5	2	3	1	6	7	9	8	2	1	6	9	3	8	5	7	4
3	7	5	6	8	1	4	2	9	8	3	4	7	6	9	1	5	2
2	9	4	5	3	7	8	1	6	1	7	5	8	2	4	6	3	9
1	8	6	4	9	2	3	7	5	9	6	2	1	5	3	8	4	7
Difficile									Expert								
1	6	8	2	3	9	4	7	5	6	3	8	1	5	2	7	4	9
2	4	9	7	1	5	3	8	6	1	2	5	4	9	7	3	8	6
3	5	7	6	4	8	1	2	9	9	7	4	3	6	8	1	5	2
5	2	3	1	7	4	9	6	8	4	8	2	9	3	5	6	1	7
4	9	1	5	8	6	2	3	7	7	1	9	8	4	6	5	2	3
7	8	6	3	9	2	5	4	1	5	6	3	7	2	1	8	9	4
8	3	2	9	5	7	6	1	4	3	4	7	5	8	9	2	6	1
9	1	4	8	6	3	7	5	2	2	5	1	6	7	4	9	3	8
6	7	5	4	2	1	8	9	3	8	9	6	2	1	3	4	7	5

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
I	R	E	T	R	A	N	S	C	R	I	R	E		
II	I	P	H	I	G	E	N	I	E			E	N	
III	C	O	U	P	E			O	R	I	G	A	N	
IV	A	I	L			E	M	B	E	T	E		E	
V	N			I	S	S	U	E			E	L	O	I
VI	A	R	U	M			T	S	A	R			U	G
VII	N	O	M	A	D	E			M	E	T	R	E	
VIII	T	N			L	E	S	T	E			E	S	A
IX	E	C	R	A	N				E	N	C	L	I	N
X	S	E	N	S	I	B	L	E	M	E	N	T		

Economie

La SCR ouvre un bureau de représentation à Johannesburg

Dans le cadre de sa stratégie d'expansion à l'international et notamment son ambition d'être un leader régional et continental, la Société centrale de réassurance (SCR), filiale de la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) poursuit son rayonnement au sein du continent africain et renforce son implantation en ouvrant un bureau de représentation en Afrique australe.

Quatrième bureau de représentation en Afrique après le Rwanda, la Côte d'Ivoire et l'Égypte, ce nouveau bureau de la SCR sera basé à Johannesburg à titre de Hub pour la zone Afrique australe et sera dirigé par Stephan Lewin.

M. Stephan a occupé pendant plus de 30 ans des postes de responsabilité dans des compagnies de premier plan de courtage et de réassurance en Afrique du Sud. Par son expérience et son réseau, il accompagnera la SCR vers une nouvelle étape de son développement en Afrique.

Avec ce nouveau bureau de représentation, la SCR renforce son positionnement au niveau de l'Afrique australe afin d'être à même d'accompagner et de servir les besoins de cette région caractérisée par une économie dynamique, en pleine expansion.

Érigé en levier de croissance et d'amélioration de la rentabilité dans le cadre du plan stratégique 2021-2023, « We Transform Tomorrow Together (We 3T) » validé par le Conseil d'administration de la SCR, le développement international de la SCR concourt à renforcer son statut de réassureur leader régional africain et du Moyen-Orient et partenaire historique du secteur des assurances au sein du continent.

Ainsi, l'ancre africain de la SCR, sa connaissance éprouvée du marché, ses bons ratings, son expertise et les partenariats noués sont autant d'atouts pour accélérer le développement continental du premier réassureur de la place du Royaume du Maroc.

Créée en 1960 par la Caisse de dépôt et de gestion (CDG), au lendemain de l'indépendance, la Société Centrale de réassurance, premier réassureur du Maroc, a pour vocation d'accompagner les grands chantiers du Maroc en réassurant les risques relatifs aux projets.

La SCR occupe aujourd'hui une position de leader sur le marché marocain de la réassurance et joue un rôle d'investisseur institutionnel en participant à la conservation des primes au niveau national et à la mobilisation de l'épargne dans l'économie du pays.

La SCR gère un portefeuille de 300 clients et opère dans plus de 50 pays notamment en Afrique et au Moyen-Orient ainsi qu'en Inde et en Chine.

Lancement de la caravane de l'entrepreneuriat dans la région de Marrakech-Safi



Le Centre régional de l'investissement Marrakech-Safi (CRI) a annoncé le lancement de la première «Caravane de l'entrepreneuriat», une initiative en quête de

jeunes entrepreneurs dans l'ensemble de ladite région.

Organisée en coopération avec la wilaya de la région de Marrakech-Safi, les provinces relevant de cette partie du territoire national, les autorités locales, la Caisse centrale de garantie (CCG), l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) et les banques partenaires, cette caravane a pour objectif d'engager une dynamique entrepreneuriale efficace et pertinente au cœur des lieux de résidence des personnes ciblées, et plus précisément dans le monde rural, a indiqué le CRI de Marrakech-Safi dans un communiqué publié récemment.

Ainsi, du 6 au 31 juillet courant, la caravane va sillonner chaque province et aura pour mission de promouvoir divers plans et initiatives pour soutenir la création d'entreprises auprès des jeunes porteurs de projets.

Précisons que cette initiative

informera les jeunes sur un certain nombre de programmes et d'initiatives d'accompagnement dont le Programme national intégré d'appui et de financement de l'entrepreneuriat (PIAFE), initié par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et le Programme d'inclusion économique des jeunes, dirigé par la Banque mondiale (BM) en coopération avec l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH). Il est à noter que ce dernier programme aide les jeunes à accéder à des formations via des structures dédiées, ce qui leur permet d'obtenir une subvention à la fin de leur parcours.

Inscrite au cœur de la réforme des CRI, cette démarche a pour objectif d'élargir la vision de l'entrepreneuriat chez les jeunes porteurs de projets et de créer une dynamique de micro-entreprises pérenne.

Le CRI de Marrakech-Safi a précisé que tous ces programmes permettront aux jeunes popula-

tions rurales d'appréhender et de comprendre les méthodes entrepreneuriales, d'apprendre à déposer des documents pour créer une TPE (toute petite entreprise) ou toutes les démarches pour les petites et moyennes entreprises, ainsi que le processus de sélection des projets soutenus par les programmes.

Par conséquent, compte tenu de la crise économique à laquelle le Maroc et le monde sont confrontés, en raison de la pandémie de Covid-19, la «Caravane de l'entrepreneuriat» ambitionne de sensibiliser les jeunes à créer leurs propres activités à revenus tout en leur présentant l'ensemble des offres disponibles et en les soutenant dans la concrétisation de leurs projets sur le terrain, en les initiant aux démarches administratives, au financement et à la gestion, a expliqué le CRI.

Ainsi, dans l'approche locale, la «Caravane de l'entrepreneuriat» se propose de «consolider et d'établir une reconnaissance des obstacles que les jeunes entrepreneurs rencontrent».

A travers cette initiative, le CRI de Marrakech-Safi et ses partenaires entendent augmenter le nombre de projets créés et élargir la structure entrepreneuriale via une information efficace et des actions influentes.

A noter que le CRI de Marrakech-Safi œuvre dans la perspective de développer les investissements à petit ou à grand volume.

A cette fin, il veille à créer un environnement d'investissement favorable, influant la volonté de l'entreprise d'investir à des fins de production, l'objectif étant d'utiliser des stratégies d'investissement dans les infrastructures pour influencer le développement économique au niveau régional.

El Mehdi Belatik (stagiaire)



Une initiative nationale intégrée visant à sensibiliser les jeunes à créer leurs propres activités à revenus

KSB nomme Nezha Bakhali à la tête de sa filiale marocaine



Le Groupe KSB, leader mondial du marché des pompes et robinetterie, annonce la nomination de Nezha Bakhali en tant que directrice générale de KSB Maroc pour poursuivre le développement et la gestion de ses activités dans le Royaume.

Riche d'une expérience de près de 25 ans dans des grandes entreprises multinationales et nationales, Mme Bakhali avait rejoint KSB Maroc en 2019 en tant que chef de département Distribution, poste où elle s'est distinguée en élargissant le réseau de distribution de KSB sur le territoire marocain.

«Nous sommes ravis de nommer une femme à la tête de KSB Maroc», annonce Dr. Sven Baumgarten, président régional de KSB Moyen-Orient, Afrique & Russie, avant de poursuivre : «Avec sa solide, riche et longue expérience dans la vente, la distribution et le management, Nezha

est bien placée pour tirer le meilleur parti du succès de notre entreprise marocaine et développer ses activités sur le marché local». Tout au long de sa carrière, Nezha a occupé plusieurs postes de responsabilité dans les domaines du management, des ventes et du commercial dans des organisations de renom dont notamment 14 ans passés chez Schneider Electric.

«Je suis autant fière de faire partie du Groupe KSB, une entreprise qui promeut la parité genre, que ravie d'avoir gagné la confiance de son management pour chapeauter sa filiale au Maroc», déclare de son côté la nouvelle directrice générale de KSB Maroc.

Nezha Bakhali succède ainsi à Yassine Melouk qui a occupé le poste de directeur général de KSB Maroc depuis 2012 et qui a été promu, au sein de la région, à la tête de KSB Middle East à Dubaï (EAU).



Hausse de l'encours des créances sur l'économie de 4,5% au deuxième trimestre

L'encours des créances sur l'économie aurait augmenté de 4,5% au deuxième trimestre de 2021, au lieu de +3,7% un trimestre plus tôt, selon le Haut-commissariat au plan (HCP). Cette évolution aurait été attribuable, notamment, à un accroissement des crédits immobiliers et à une reprise de ceux à la consommation des ménages, explique le HCP dans son point de conjoncture du T2-2021 et perspectives pour le T3-2021. Les taux d'intérêt sur le marché interbancaire auraient baissé de 43 points de base (pbs), en glissement annuel, se situant à 1,5%, soit le même niveau que le taux directeur de Bank Al-Maghrib, fait savoir la même source. Parallèlement, les taux auraient diminué sur le marché des adjudications des bons du Trésor, avec des replis de 66, 46 et 8 pbs pour les taux de maturité 1, 5 et 10 ans respectivement. Les

taux créditeurs auraient, pour leur part, reculé de 44 pbs en moyenne.

Le HCP indique aussi que la masse monétaire aurait évolué au rythme de +6,4% au T2-2021, tandis que le besoin de la liquidité des banques se serait atténué, à la suite d'un repli de la circulation fiduciaire et d'une légère amélioration des réserves de change. Bank Al-Maghrib aurait, ainsi, diminué le volume de ses financements aux banques, tout en adaptant le mécanisme de ses interventions.

Les avoirs officiels de réserve auraient, pour leur part, progressé de 3,7%, alors que les créances nettes sur l'administration centrale auraient décéléré, marquant une hausse de 3,5% de l'endettement monétaire du Trésor.

Expo 2020 Dubaï : Le Maroc au rendez-vous pour partager sa vision d'un avenir durable

Le Maroc sera au rendez-vous à l'Expo 2020 Dubaï pour partager sa vision ambitieuse d'un avenir durable et apporter sa contribution aux efforts et à la collaboration mondiale pour une relance économique post-covid, a affirmé le Commissariat général de la Section marocaine.

Dans un communiqué publié mardi, le Commissariat général a dévoilé les orientations de la participation du Maroc à l'Exposition universelle Dubaï 2020. Cette édition, la première organisée dans un pays de la région MEASA (Moyen-Orient - Afrique - Asie du Sud), se déroulera du 1er octobre 2021 au

31 mars 2022, sur une durée de 6 mois, rapporte la MAP.

Expo 2020 Dubaï représentera ainsi une formidable vitrine scientifique, industrielle, technologique et culturelle pour le Royaume, souligne le communiqué, précisant que le thème du Pavillon Maroc "Héritages pour l'avenir - depuis des origines inspirantes... vers un progrès durable", invitera les visiteurs à (re)découvrir le Maroc, son histoire, son identité, ses réalisations tangibles et sa vision du futur.

"C'est notre dynamisme et la force de notre engagement que nous souhaitons présenter au monde, en donnant à voir un Maroc, au-delà de ce que nous pouvons imaginer", selon Mme Nadia Fettah Alaoui, la Commissaire générale de la Section marocaine.

Déclaré Legacy Pavillon, le Pavillon Maroc perdurera après l'Exposition au sein du District 2020 de Dubaï, un nouvel ensemble urbain appelé à devenir un centre mondial connecté, dédié à la prochaine génération d'innovateurs.

À Dubaï, le Maroc s'exposera à travers son patrimoine ancestral, naturel et culturel, ses savoir-faire et ses talents singuliers,

tous porteurs d'avenir et d'espoir pour un futur meilleur.

Le Pavillon sera l'occasion d'aller à la rencontre des Marocains, des Marocaines, de leurs valeurs, et donnera aux millions de visiteurs attendus l'occasion de s'émerveiller du dynamisme de la jeunesse du pays, de sa capacité à construire, à innover, à surmonter les défis, à s'inscrire dans des logiques durables de développement et de paix, selon le communiqué.

"C'est un Maroc historiquement porté par sa capacité à se réinventer sans cesse et à s'inscrire dans une vision pérenne et durable pour les générations futures, qui sera présenté à Dubaï", peut-on encore lire.

Le Pavillon Maroc sera le pavillon de tous les Marocains, qui seront mobilisés dès à présent à travers un riche programme de contenus participatifs sur les réseaux sociaux. À partir du 1er octobre 2021 et pour toute la durée de l'Exposition, un dispositif inédit sera déployé, incluant une riche programmation artistique et culturelle, qui impliquera le grand public marocain d'ici et d'ailleurs.

D'une superficie intérieure de 3 500 m², le Pavillon Maroc proposera une expérience sur-

prenante à la fois informative, immersive et participative. La visite, pensée comme une déambulation autour d'un patio central, donnera accès à 13 salles sur 7 étages, présentant chacune un univers unique : une expérience scénographique à portée didactique, une expérience artistique à vocation inspirante, le tout dans une forme attractive et ludique qui impliquera aussi bien le corps que l'esprit. Le Pavillon Maroc hébergera également une salle de conférences, un espace B2B, un espace VIP, un restaurant gastronomique, un street food, une tisanerie et une boutique.

Durant six mois, le Maroc proposera une programmation culturelle et artistique au sein de son pavillon et dans les différents espaces mis à disposition au sein du site Expo 2020 Dubaï. Cette programmation inclura expositions, performances, spectacles, concerts, animations, défilés, valorisant la diversité culturelle de toutes les régions du Royaume. Des temps forts sont prévus, avec comme point d'orgue le National Day du Maroc, le 26 décembre 2021, date à laquelle le pays sera mis à l'honneur.

Le Royaume déploiera, à

cette occasion, un programme particulièrement fédérateur et festif. Cette journée permettra à tous les visiteurs, et au-delà, de s'immerger dans la culture et l'effervescence artistique du pays.

Dans son Pavillon et au niveau des espaces du site d'Expo 2020 Dubaï, le Maroc proposera une programmation diversifiée de conférences, d'ateliers et de rencontres autour de thèmes fédérateurs renvoyant aux grands défis de notre époque tels que l'innovation, la responsabilité environnementale, le défi climatique, les villes du futur, l'agriculture durable... Ce programme permettra au Royaume de partager son ambitieuse vision, de mettre en avant ses réalisations concrètes, et de partager son savoir-faire en la matière avec les visiteurs et participants à l'Exposition.

Le thème général choisi par Dubaï est d'une évidente actualité : "Connecter les esprits, construire le futur". Il sera décliné en trois sous-thèmes "Opportunité", "Mobilité", "Durabilité" - incarnés par trois districts éponymes qui abriteront les pavillons d'exposition. Le Pavillon Maroc sera situé dans le District "Opportunité", à proximité du Pavillon du pays hôte.



Le Pavillon Maroc perdurera après l'Exposition au sein du District 2020

Légère hausse de l'IPC à Oujda en mai

L'indice des prix à la consommation (IPC) de la ville d'Oujda a connu une hausse de 0,2% en mai dernier par rapport au mois précédent.

Cette variation est le résultat de la hausse de l'indice des produits alimentaires de 0,2% et de l'indice des produits non alimentaires de 0,3%, indique une note de la direction régionale de l'Oriental du Haut-commissariat au plan (HCP).

Les prix des produits alimentaires ont connu entre avril et mai 2021 des hausses notamment pour les «poissons et fruits de mer» avec 6,2%, les «viandes» avec 3%, le «sucre, confiture, miel, chocolat et confiseries» avec 1,4%, les «lé-

gumes» avec 0,6% et le «café, thé et cacao» et les «eaux minérales, boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes» avec 0,2%, rapporte la MAP.

En revanche, les prix ont diminué de 7,3% pour les «fruits», de 1,0% pour le «lait, fromage et oeufs» et de 0,3% pour le «pain et céréales».

Pour les produits non alimentaires, la hausse des prix a concerné essentiellement les «restaurants, cafés et établissements similaires» avec 2,5% et les «carburants et lubrifiants pour véhicules de tourisme» avec 1,0%.

Comparé au même mois de l'année précédente, l'IPC a enregistré une hausse de 1,7% au cours du

mois de mai 2021. Ceci est le résultat de la hausse de l'indice des produits alimentaires de 1,5% et de celui des produits non alimentaires de 1,9%.

Pour les produits non alimentaires, les variations vont d'une baisse de 0,6% pour la «santé» à une hausse de 10,2% pour le «transport».

Concernant les cinq premiers mois de l'année 2021, l'indice des prix à la consommation a connu une hausse de 0,4% par rapport à la même période de 2020, due à la baisse de l'indice des prix des produits alimentaires de 0,2% et à la hausse de l'indice des prix des produits non alimentaires de 0,8%.



Retour de "Black Widow" sur grand écran

*Un test pour
les studios
Marvel*



Il y a deux ans, après avoir enchaîné les succès et les recettes astronomiques, les films de super-héros Marvel avaient pris ce qui devait n'être qu'une courte pause. Lorsque cette absence du grand écran, prolongée par la pandémie de coronavirus, s'achèvera vendredi avec la sortie de "Black Widow", Hollywood aura les yeux rivés sur les studios Marvel pour voir s'ils ont toujours la baraka. "Je dirais qu'ils sont (...) à un tournant assez crucial", juge Kendall Phillips, professeur à la Syracuse University et spécialiste de la pop culture. "La question centrale est: est-ce que Marvel peut réitérer l'exploit?". "Black Widow" donne enfin à Natasha Romanoff, la tueuse russe devenue super-héroïne campée par Scarlett Johansson, son propre spin-off. La sortie du film avait été mise en pause en mai 2020, la maison mère Disney attendant que les cinémas rouvrent.

Ce sera le premier de la ribambelle de nouveaux films Marvel qui doivent sortir d'ici la fin 2023: pas moins de 12 longs-métrages attendus, sans compter les séries télé sorties pendant la pandémie ou devant être bientôt diffusées.

Même pour une franchise qui a par

le passé donné trois grosses productions hollywoodiennes par an (dont "Avengers: Endgame", qui a brièvement dépassé "Avatar" en tant que film le plus lucratif de l'histoire), c'est un rythme effréné. Et ce grand retour est prévu alors que l'appétit des spectateurs pour les salles obscurcies reste incertain. Malgré le récent succès de "Sans un bruit 2" et "Fast and Furious 9", seules 80% des salles de cinéma en Amérique du Nord sont ouvertes, les recettes du box-office restent bien en deçà des chiffres de l'avant-pandémie et les craintes liées aux variants du Covid-19 sont réelles. "Je suis sûr que "Black Widow" ferait de 10 à 15% de plus ce week-end si tous les cinémas étaient ouverts et s'il n'y avait pas le Covid", affirme David A. Gross de Franchise Entertainment Research, qui se spécialise dans l'analyse de l'industrie du cinéma. "Mais c'est le monde dans lequel nous vivons". Le come-back de Marvel est aussi compliqué par la perte de plusieurs de ses stars.

Robert Downey Jr et Chris Evans ont quitté leurs rôles d'Iron Man et Captain America. Quant à Chadwick Boseman, il a succombé à un cancer

l'an dernier. Son rôle dans "Black Panther" ne sera pas réattribué pour la suite prévue l'an prochain, qui devra trouver un équilibre entre honorer l'héritage de l'acteur et capitaliser sur le près de 1,4 milliard de recettes mondiales du premier film. En l'absence des trois stars, les prochains films vont dérouler l'histoire de personnages moins connus issus des BD, comme Shang-Chi, ainsi que les "Eternels".

Certains de ces personnages ont été promus à des rôles de premier plan dans de récentes séries Marvel sur la plateforme de streaming Disney+, comme "WandaVision" et "Loki". "Sur le très, très long terme", M. Gross dit craindre que cette multiplicité d'adaptations ne "dilue la valeur" des films. Mais "je ne parierais jamais contre Marvel. Ils ont en gros dépassé chaque attente", affirme-t-il. Pour le professeur Phillips, une partie du succès de Marvel s'explique par le fait que les studios créent des films "événements" attirant "le spectateur lambda, qui n'a jamais lu Marvel Comics, n'a pas regardé les dessins animés, n'a pas joué aux jeux vidéo". "Ce qui est compliqué, c'est qu'ils doivent essayer de garder ces gens avec eux,

d'attirer une nouvelle génération, tout ça en n'ayant" plus les personnages célèbres, explique-t-il.

Prenant le relais de "Captain Marvel", sorti en 2019 et qui avait marqué en donnant le premier rôle à une femme, "Black Widow" sera le premier film de la série à être entièrement réalisé par une femme, Cate Shortland, avec deux femmes dans des rôles de premier plan: Scarlett Johansson et Florence Pugh. Les analystes attendent avec impatience de voir si ce sera le premier film depuis la pandémie à dépasser les 100 millions de dollars pour son premier week-end.

Ce serait bien moins que les 350 millions de dollars de la sortie d'"Avengers: Endgame", et la diffusion en simultané du long-métrage sur Disney+ pourrait avoir un impact négatif sur les recettes.

Mais s'il peut battre les 70 millions récemment engrangés par "Fast and Furious 9", il enverra le message selon lequel "Marvel est de retour, qu'ils sont au cinéma, et c'est là que les fans veulent voir Marvel en premier", dit l'expert de la société de marketing Comscore, Paul Dergarabedian.

A.A

Un jour à Cannes

Ozon parle fin de vie, Carrère et Foster combattifs



La Croisette bouleversée par François Ozon, Emmanuel Carrère dénonçant la précarité économique, le manifeste féministe de Jodie Foster, Marion Cotillard "transpercée d'émotions" par l'opéra... Ce qui a marqué la deuxième journée du 74e Festival de Cannes, mercredi.

Avec "Tout s'est bien passé, son quatrième film en compétition à Cannes, le cinéaste français François Ozon aborde avec réalisme et délicatesse le suicide assisté, en faisant le

portrait poignant d'un père qui demande à sa fille de l'aider à mourir. Neuf ans après la Palme d'Or à Michael Haneke pour "Amour", François Ozon livre, sur des questions proches, un drame dans un tout autre registre, parfois drôle, et au rythme effréné, dans cette adaptation de l'histoire familiale de la romancière Emmanuelle Bernheim.

Avec "Ouireham", son troisième long métrage, l'écrivain et réalisateur Emmanuel Carrère a présenté mardi

un portrait émouvant de femmes en marge et déclassées, avec Juliette Binoche au casting. Adapté du roman de la journaliste Florence Aubenas "Le Quai de Ouistreham" publié en 2010, le film, qui se veut une oeuvre de fiction et non un documentaire, a été présenté à l'ouverture de la Quinzaine des réalisateurs, une des principales sections du Festival de Cannes. Précarité économique, cadences infernales... Le film jette une lumière crue sur les petites mains de l'économie capitaliste, essentielles mais invisibles.

"Là, c'est le moment pour les femmes!", a lancé mercredi l'actrice et réalisatrice américaine Jodie Foster lors d'une masterclass, encourageant les aspirantes actrices, réalisatrices ou techniciennes du cinéma à se lancer. Il y a actuellement "une conscience - même si les choses n'ont pas entièrement changé - du fait que ça fait tellement longtemps qu'on n'a pas entendu des histoires de femmes", a-t-elle dit.

"J'ai vu mon premier opéra quand

je préparais « Annette ». Cela a été un vrai choc d'être transpercée d'émotions par une voix, par quelque chose que je ne saurais expliquer...", a confié Marion Cotillard en conférence de presse. "Dans « La Môme », je ne chantais pas alors que pour « Annette », je me suis entraînée à chanter en bougeant, en marchant... C'était fascinant de pouvoir explorer les petits accidents qui se produisent, comme ne plus parvenir à respirer ou à chanter correctement", a ajouté l'actrice qui, sur scène, a déjà eu l'occasion de chanter avec Yodelice et le groupe Metro-nomy.

"J'aime tous les genres de cinéma. Tellement de cinéastes me transportent et m'émouvant. Je serai une spectatrice curieuse et ouverte", promet Mylène Farmer dans le supplément cannois de Gala. "Les émotions liées à l'histoire et l'interprétation, l'honnêteté du réalisateur" guideront son vote au moment des délibérations du jury. "Le cinéma et moi n'avons jamais

cessé de nous parler à voix basse. J'attends aussi d'être convaincue par les arguments des autres jurés", assure-t-elle. Le secret d'une montée des marches réussie? "Atteindre le sommet sans incident!" Avec "Annette", opéra rock entièrement chanté sur un scénario et une musique des Sparks qui a ouvert mardi la compétition, Leos Carax a déjà séduit la plupart des critiques français et étrangers. Des journalistes du Hollywood Reporter, magazine américain, et The Guardian, quotidien britannique, lui accordent trois étoiles tout comme des critiques de RTL et Europe 1, selon les "palmscopes" du Film Français et de Gala Croisette. Les Cahiers du Cinéma, Télérama, France Inter et AlloCiné considèrent d'emblée le film comme "palmable". Trois critiques du Monde, de L'Humanité et de Sud Ouest ont aimé "un peu". Seuls deux journalistes du Figaro et du Parisien n'ont pas du tout été séduits: Carax mérite pour eux un zéro pointé.

Aya Nakamura fête son milliard de streams sur Spotify

La popularité d'Aya Nakamura à l'international se confirme de jour en jour. Aidée par ses tubes "Djadja" et "Copines" qui ont connu un regain d'intérêt sur TikTok, la star française franchit le cap du milliard de streams sur Spotify pour son album "Nakamura". Une première.

En juin 2019, Aya Nakamura franchissait un nouveau pallier dans sa carrière : boosté par le succès de son tube phénomène "Djadja", sa chaîne YouTube officielle dépassait le milliard de vues. Fière de son irrésistible ascension, la star partageait alors une vidéo récapitulative de ses récents hits au son de "Pookie". La popularité de la chanteuse est telle qu'elle est devenue l'artiste française la plus écoutée dans le monde, avec 13 millions d'auditeurs mensuels en moyenne sur Spotify. « Franchement, oui ça met la pression. Mais après je relativise à fond... Je me dis que les gens m'écoutent par rapport à ma voix et ce que moi j'aime faire de base. Il ne faut pas que je me dise : "J'ai fait Pookie et Djadja, il faut

que j'en refasse un". Je ne pense pas que ce soit possible » analysait l'interprète de "C'est cuit" dans une interview pour nos confrères de Pure Charts, lucide malgré le succès : « J'étais plus en mode "Wow !" C'est pas une question de "Ouais vas y c'est logique", mais plus : On a fait ce qu'on avait à faire et maintenant il faut qu'on enchaîne la suite ».

Désormais courtisée par les plus grandes stars de la planète, celle qu'on a vu partager le micro avec Maluma, Lil Pump, Major Lazer, Stormy ("Plus jamais"), Swae Lee ou récemment Capo Plaza ("Panama") savoure actuellement le carton de son single inédit "Bobo", tube de l'été 2021 arrivé six mois après l'album "Aya". Toutefois, sur des plateformes comme TikTok, ce sont d'anciens titres qui n'en finissent plus de donner naissance à des challenges renforçant l'aura de son interprète. Par exemple, "Copines" a cartonné en Asie (Thaïlande, Malaisie, Philippines...) sur l'application préférée des jeunes grâce à des vidéos de cos-

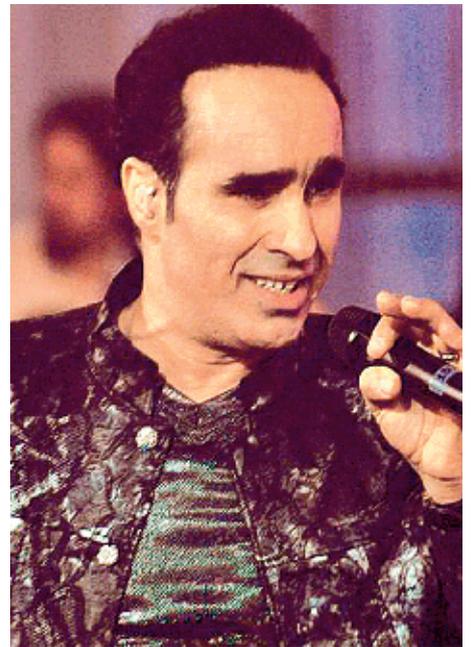
play ou dans lesquelles les utilisateurs déclaraient leur flamme à leurs personnages ou artistes préférés.

Alors que l'album "Nakamura" a été certifié diamant pour plus de 500.000 ventes à l'export en 2020, la machine à tubes permet à Aya Nakamura de réaliser un nouvel exploit : plus d'un milliard de streams ont été comptabilisés par le deuxième disque de la chanteuse sur Spotify, le plus puissant des services de streaming. Dans le détail, c'est son tube "Djadja" qui joue la locomotive avec 321 millions d'écoutes recensées devant "Copines" (191 millions de streams) et "Pookie" (143 millions). Les singles "40%" et "La dot", tous deux promus à travers un clip, suivent le pas avec 65 et 61 millions d'écoutes, respectivement. A noter qu'il s'agit d'une première dans l'histoire de la musique française : "Nakamura" est le premier et seul album d'une artiste féminine à franchir ce seuil symbolique.



Bouillon de culture

Takfarinas



"Algérie, ma mère" et "Mon coeur, c'est l'amour", deux cris du coeur par lesquels la star algérienne de la word music, Takfarinas, de son vrai nom Hacène Zermani, signe son retour sur la scène musicale, après une décennie de silence, avec la sortie mondiale, le 18 juin dernier, de son double album. Takfa, exprime déjà sa "satisfaction de l'écho reçu à travers le monde" et de ce "retour sur scène après un silence fructif et marqué par un long et dur travail pour concevoir ces deux albums".

Son dernier album, "Lwaldine" (Hymne aux parents) est sorti en 2011, depuis, "Takfa", a travaillé "sans discontinuité", dit-il sur ce 19ème album de sa carrière entamée en 1979, réalisé avec la complicité étroite de l'ingénieur du son algérien installé à Paris, Abdelghani Torqui, et du Cubain Luis Orlando. Pour cet opus de 21 chansons, déjà prêt en 2019 mais dont la sortie a été reportée pour "cause de la situation politique au pays et ensuite de la pandémie de Coronavirus", l'artiste se fait accompagner de plusieurs étoiles montantes de la musique d'aujourd'hui, pour dire "le groove, le sentiment, le plaisir, la morale, la dent dure et le coeur tendre".

Une exposition collective à Essaouira célèbre "l'art des Mogadoriens"

Le vernissage d'une exposition collective de trois artistes célébrant l'authenticité et la splendeur de "l'art des Mogadoriens" s'est déroulé, mardi, à l'espace emblématique "Dar Souiri" dans la Cité des Alizés. Initiée en collaboration avec l'Association Essaouira-Mogador, cette exposition haute en couleurs, qui se poursuivra jusqu'au 17 juillet, invite les passionnés des arts plastiques et les nombreux visiteurs, marocains et étrangers, de la Cité des Alizés en cette période estivale, à découvrir et à apprécier les dernières œuvres et créations des artistes souris Chama Attar, Noureddine Hajjaj et Abdellah Rbia.

A travers cette initiative collective, ces trois plasticiens aux styles différenciés présentent ainsi "l'authenticité et la diversité dans le mouvement artistique à Essaouira". Dans des déclarations à la MAP à cette occasion, ces artistes-peintres ont indiqué que cette exposition, qui n'est pas

leur première expérience collective, leur permet de rétablir le contact avec le public et les passionnés des arts après une longue période d'arrêt en raison de la conjoncture induite par la propagation de la pandémie de la Covid-19, qui a mis à mal toute l'activité artistique à l'instar des autres secteurs.

Ils n'ont pas manqué de saluer l'initiative de l'Association Essaouira-Mogador qui ne cesse d'encourager les artistes en mettant à leur disposition l'espace d'exposition "Tayeb Saddiki" à "Dar Souiri" pour faire la lumière sur leurs récentes créations et mettre en avant la diversité des thématiques abordées par leurs œuvres exposées.

Ils ont, dans ce sillage, insisté sur l'impact clair de la nostalgie et du cachet culturel propre à la Cité des Alizés sur leurs tableaux, soulignant que cette initiative se veut une contribution en vue de raviver la mémoire collective de la ville d'Essaouira.

De son côté, Ahmed Harrouz, membre de l'Association Essaouira-Mogador et artiste-peintre, a souligné que "c'est par effet et héritage historique que l'on reconnaît et apprécie l'authentique langage artistique pictural des artistes d'Essaouira, dont les pinceaux sont trompés dans toute une culture de cette cité".

C'est aussi à travers "les médiations diversifiées chez ces artistes, femmes et hommes, que l'on reconnaît et savoure les originalités de chacun(e) d'entre eux, selon son style personnel et sa façon de chanter l'hymne mogadorien de la paix et l'esthétique", a-t-il expliqué. Et de poursuivre que "connus parmi les précurseurs de cette vague artistique, qui se nourrissent déjà -durant les années 50- du vivre en commun et de l'échange entre artistes souris de différentes confessions, ils nous rassurent encore plus de ce qui se transmet durant l'histoire à d'autres jeunes artistes à Mogador".





Le monde franchit le seuil tragique des quatre millions de morts de Covid-19

Le monde a franchi le seuil "tragique" des quatre millions de morts de Covid-19, a annoncé mercredi l'Organisation mondiale de la santé au moment où la pandémie, loin d'être terminée, reprend en intensité, notamment aux Etats-Unis et au Brésil, sous l'impulsion du très contagieux variant Delta. "Nous venons juste de dépasser le tragique jalon de quatre millions de morts de Covid-19 répertoriés", a déclaré le patron de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, ajoutant que ce bilan était "très certainement" sous-évalué.

Il a averti que le "monde était à un point dangereux dans cette pandémie", apparue en Chine à la fin 2019, en raison des nouveaux variants et de la levée des restrictions sanitaires. L'OMS a mis en garde contre une levée trop large des restrictions, y compris dans des pays avec un taux de vaccination élevé.

Aux Etats-Unis, où la campagne de vaccination a pourtant été un succès, les cas de Covid-19 augmentent à nouveau, selon les données des autorités sanitaires mercredi. La moyenne sur sept jours du nombre de nouvelles infections quotidiennes se situait mardi à un peu moins de 13.900 cas, quand elle était d'environ 11.500 il y a deux semaines. Et le variant Delta, apparu initialement en Inde, est désormais majoritaire dans le nombre de cas.

Au Brésil, deuxième pays le plus

touché au monde par la pandémie après les Etats-Unis, ce variant particulièrement contagieux a fait son apparition dans la métropole de Sao Paulo.

Dans une Asie durement touchée par la nouvelle flambée épidémique, l'Indonésie, l'un des nouveaux fronts de la pandémie, a pour la première fois franchi la barre des 1.000 décès quotidiens de Covid-19 et élargi à l'ensemble du pays ses restrictions sanitaires.

Le pays a fait état mercredi de 1.040 décès quotidiens dus au coronavirus, un record national, alors que le nombre de nouvelles contaminations s'est établi à 34.379. Cette mortalité est 10 fois supérieure à ce qu'elle était il y a encore moins d'un mois.

Le système de santé du quatrième pays le plus peuplé au monde, avec près de 270 millions d'habitants, est débordé par un afflux de patients. "J'ai très peur d'être infecté", a déclaré Nesan Nusmana, qui vit aux abords d'un cimetière près de Jakarta, où des employés vêtus d'équipements de protection s'empressent d'enterrer des cercueils enveloppés de plastique. "Mais on ne peut rien y faire. C'est ici que je vis." Alors que des mesures drastiques étaient déjà en place depuis samedi sur les îles de Java et Bali, les nouvelles restrictions, en vigueur jusqu'au 20 juillet, s'appliqueront à des dizaines de villes, de

Sumatra (ouest) jusqu'à la Papouasie

occidentale (est).

Au Japon, à deux semaines de l'ouverture des Jeux olympiques, le gouvernement s'apprete à déclarer un nouvel état d'urgence à Tokyo qui devrait couvrir toute la période des JO, prévus du 23 juillet au 8 août, selon plusieurs médias locaux. Il s'agirait du quatrième état d'urgence instauré au Japon depuis le début de la pandémie.

Les autorités locales ont aussi annoncé mercredi "l'annulation" du relais de la flamme olympique "sur la voie publique" dans la capitale.

Ailleurs en Asie, le Vietnam a décrété un confinement à Ho Chi Minh-Ville, où neuf millions d'habitants ont reçu l'ordre de se confiner face à la flambée du virus, ont annoncé mercredi les médias d'Etat.

À partir de vendredi, les habitants seront tenus de rester chez eux pendant deux semaines, après que 8.000 cas ont été enregistrés dans la ville.

La Chine, quasi débarrassée de Covid depuis 2020, a de son côté fait état mercredi d'un foyer grandissant dans une petite ville frontalière avec la Birmanie, pays instable politiquement où l'épidémie fait rage. Suite à une campagne de dépistage massif dans la ville frontalière de Ruili, les autorités sanitaires ont enregistré mercredi 15 nouveaux malades locaux. Parmi eux, 12 sont des Birmanais.

Ailleurs dans le monde, l'Algérie

a dépassé mercredi la barre des 500 contaminations quotidiennes, pour la première fois depuis novembre 2020, alors que le pays le plus peuplé du Maghreb craint de plus en plus une nouvelle vague de Covid-19.

Et en Australie, les autorités ont annoncé que le confinement en vigueur depuis fin juin à Sydney (sud-est) allait être prolongé d'au moins une semaine face à un regain épidémique, faisant état de 27 nouveaux cas de contamination.

En France, le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal a de nouveau appelé mercredi à une "vaccination massive" contre la Covid-19, "carte maîtresse" pour faire face au "risque d'une quatrième vague rapide" avec la hausse du variant Delta, qui "représente plus de 40% des contaminations" dans le pays.

Face à la situation mondiale, la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Kristalina Georgieva, a exhorté mercredi les pays du G20 à agir au plus vite en faveur des nations les plus pauvres, confrontées au risque d'un "double choc dévastateur". "Elles risquent de perdre la course contre le virus; et elles pourraient manquer l'opportunité de se joindre à une transformation historique vers une nouvelle économie basée sur des fondements verts et numériques", a-t-elle estimé. Elle a défendu la nécessité d'une approche multilatérale pour partager les vaccins et leur production.

L'OMS met en garde contre une levée trop large des restrictions sanitaires

L'OMS a mis en garde mercredi contre une levée trop large des restrictions sanitaires mises en place pour tenter de juguler la pandémie de Covid-19, y compris dans des pays avec un taux de vaccination élevé. "J'appelle à la plus extrême prudence en ce qui concerne la levée totale des restrictions sanitaires et sociales en ce moment, parce que cela aura des conséquences", a déclaré le Dr Michael Ryan, en charge des urgences sanitaires à l'OMS, au cours d'une conférence de presse où on l'interrogeait sur le projet des autorités britanniques de lever les dernières restrictions le 19 juillet. "Cette idée que tout le monde est protégé et qu'on chante 'Kumbaya' et que tout va redevenir normal est une hypothèse très dangereuse où que ce soit dans le monde", a-t-il martelé.

Le Dr Ryan a bien souligné qu'il refusait de désigner des pays individuels mais estime que "cette hypothèse est dangereuse même en Europe". "Je demande aux gouvernements d'être vraiment prudents pour ne pas effacer les progrès que nous avons faits et d'ouvrir avec prudence", a-t-il dit agitant le spectre de heures les plus noires, où les hôpitaux débordaient et les soignants étaient épuisés. "Assumer que le taux d'infection ne va pas augmenter à cause des vaccins est une erreur", a encore souligné le docteur irlandais, évoquant le taux de vaccination insuffisant ou le fait que l'on ne sait pas encore si une personne vaccinée peut transmettre la maladie.

La frustration des dirigeants de l'OMS, qui croît avec chaque nouvelle vague qui s'annonce et l'impression de répéter toujours les mêmes choses en termes de précautions sanitaires et de responsabilité individuelle, se fait de plus en plus palpable publiquement.

Maria van Kerkhove, en charge de coordonner la lutte contre la Covid-19 à l'OMS, avait récemment reconnu qu'elle sonnait comme "un disque rayé" à force de répéter que le virus peut être battu en tirant les leçons du passé et en utilisant l'ensemble de la boîte à outil épidémiologique à disposition. Mercredi, elle a souligné qu'il y a "plus de deux douzaines de pays qui ont des courbes épidémiques qui sont presque verticales".

Le patron de l'OMS Tedros Adhanom Ghebreyesus, qui a annoncé que le nombre de morts officiellement répertorié avait dépassé la barre des 4 millions ce mercredi, s'est indigné de ce que "certains pays ayant une couverture vaccinale élevée prévoient maintenant de procéder à des rappels dans les mois à venir et abandonnent les mesures sociales de santé publique et se détendent comme si la pandémie était déjà terminée".

Intellectuels, chefs de partis et avocats algériens dénoncent les pratiques irresponsables du régime qui mènent le pays à la dérive

Plusieurs intellectuels, chefs de partis politiques et avocats algériens ont dénoncé, mercredi, les pratiques "irresponsables" du régime qui mènent le pays "à la dérive" ainsi que "la répression illimitée" opérée contre les activistes de l'opposition.

Ces pratiques "ne menacent pas uniquement la démocratie ou les libertés, mais aussi l'Algérie tout entière", ont-ils mis en garde lors d'une conférence de presse sur "la grave escalade de la répression incarnée par l'incarcération des centaines d'Algériens y compris les leaders politiques de partis légaux et l'impasse politique du pays". Tout en dressant un bilan sombre de la situation des droits de l'Homme en Algérie marquée notamment par une vague de répression sans précédent, la recrudescence des tentatives d'immigration clandestine et le muselage des médias, le président du Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ), Abdelouahab Fersaoui, a estimé que le pays traverse actuellement une crise "multidimensionnelle" surtout avec "le recul énorme en matière de libertés et les acquis démocratiques arrachés par des générations de lutte". Selon lui, "le seul responsable de cette situation est le pouvoir".

"Est-ce qu'empoisonner ces jeunes résoudra les problèmes que connaît le pays?", s'est interrogée pour sa part Me Zoubida Assoul, présidente de l'Union pour le changement et le progrès (UCP), en dénonçant par la suite le harcèlement des associations et partis politiques qui s'est accentué avec la détention de Fethi Gheras, coordinateur national du MDS, le 1er juillet dernier. D'après elle, "cette répression est nocive également pour l'image de l'Algérie aux yeux du monde". "Aujourd'hui, l'Algérie se trouve en bas des classements en matière des droits de l'Homme et du respect des libertés individuelles et collectives", a-t-elle regretté.



Elle a rappelé qu'en Algérie, plus de 300 personnes croupissent en prison pour leurs opinions ou leur participation au mouvement populaire, faisant savoir que "cette répression a touché toutes les catégories de la société et sur tout le territoire national", a dénoncé Me Assoul.

De son côté, Youcef Taazibet, ancien député et cadre du Parti des Travailleurs (PT), a estimé que le pouvoir "s'attaque aux libertés acquises en 1988 pour lesquelles

sont morts plus de 500 jeunes", à savoir "la liberté de la presse, du travail syndical et celle de l'expression ainsi que le pluralisme".

Pour sa part, Me Abdallah Heboula mis en garde contre "la gravité de l'article 87 bis du Code pénal" qui a été modifié par ordonnance présidentielle et adopté le 30 mai dernier lors d'une réunion du Conseil des ministres. Il a expliqué que ce nouvel article est "contradictoire avec l'esprit démocratique", ajoutant qu'"à travers cette modification le pouvoir a fait du Hirak son premier ennemi".

Revenant sur la question de l'ordonnance présidentielle, l'avocat a indiqué que cette mesure "ne s'applique qu'en cas d'urgence", or, "dans cette situation il n'y avait aucune urgence, et même dans le journal officiel, à aucun moment, on a mentionné que la modification de cet article a été une urgence".

Enquête à Dubaï pour déterminer les causes d'une explosion au port

Les autorités de Dubaï ont annoncé jeudi l'ouverture d'une enquête afin de déterminer les causes d'une explosion ayant provoqué dans la nuit un incendie dans le port principal de Dubaï, l'un des plus fréquentés du monde. L'incendie, qui s'est déclaré sur un porte-conteneurs du port de Jebel Ali, a été maîtrisé et aucune victime n'a été signalée, a indiqué dans la nuit de mercredi à jeudi le bureau des médias de l'émirat du Golfe.

"Dieu merci, tout est sécurisé. C'est un incident naturel survenu dans un des conteneurs qui abritait des substances inflammables", a déclaré plus tard Mona al-Marri, la directrice de ce bureau à la chaîne télévisée Al-Arabiya. Une enquête sera ouverte pour déterminer les causes de l'incident, a-t-

elle précisé.

Jeudi, des voitures de police et des camions de pompiers étaient toujours garés aux abords du bateau, très endommagé. Des conteneurs incendiés étaient visibles depuis le quai.

Le navire transportait 130 conteneurs "dont trois contenaient des matières inflammables", a précisé de son côté la police de Dubaï aux télévisions locales. "Les premiers éléments (dont nous disposons) indiquent qu'un frottement ou de la chaleur a pu entraîner l'explosion", a déclaré le chef de la police de Dubaï, le général Abdallah Khalifa al-Marri, à la chaîne Al-Arabiya. "Il n'y avait pas de substances radioactives ou d'explosifs, a-t-il souligné.

Les autorités ont indiqué que

l'incendie s'était déclaré sur le bateau au moment où il s'apprêtait à accoster. Selon elles, l'équipage de 14 personnes a été évacué avant l'explosion, et le feu a été maîtrisé au bout de 40 minutes. Des personnes résidant dans des habitations sur la côte ont affirmé avoir entendu une détonation puissante, rapportant que les fenêtres et les portes de leurs maisons avaient tremblé.

Un hélicoptère a été dépêché sur le site, placé sous très étroite surveillance et rendu inaccessible, a constaté un journaliste de l'AFP. Le grand port de Jebel Ali, situé dans le sud de l'émirat, est notamment le siège du géant émirati DP World, un des principaux opérateurs portuaires mondiaux qui gère 49 terminaux dans le monde. Pouvant accueillir des porte-

avions, il a été le port d'escale le plus actif de la marine américaine en dehors des Etats-Unis en 2017, selon le centre de recherche du Congrès américain. De tels incidents sont rares dans la cité-Etat ultra-sécurisée de Dubaï, l'une des sept principautés qui composent les Emirats arabes unis. "J'étais dehors sur mon balcon. Mon ami a vu quelque chose de jaune arriver (comme) le soleil. J'ai pris la photo et après (il y a eu) un bruit", a tweeté une internaute qui réside près du site de l'explosion.

Un habitant du quartier de Marina, proche du port, a déclaré à l'AFP avoir "vu les fenêtres trembler": "Je vis ici depuis 15 ans et c'est la première fois que je vois et entends cela". Le port de Jebel Ali a traité un volume de 14,1 millions d'EVP (Equivalent

vingt pieds, une unité de mesure pour les conteneurs) en 2019, soit une baisse de 5,6%, mais qui le place tout de même parmi les 10 premiers mondiaux.

Quelque 8.000 entreprises sont basées dans la Jebel Ali Free Zone (JAFZA), qui a contribué à hauteur de 23% au produit intérieur brut (PIB) de Dubaï l'année dernière. Il s'agit de la plus grande zone commerciale du Moyen-Orient. En l'espace de 50 ans, l'émirat est passé d'une petite ville portuaire à un carrefour régional du transport, du commerce, du tourisme ou encore des services financiers. Pauvre en pétrole, Dubaï a l'économie la plus diversifiée des pays arabes du Golfe, attirant des travailleurs du monde entier dans différents secteurs d'activité.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BERKANE

AVIS DE RECTIFICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° BER 13/2020

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Berkane, annonce au public que l'avis d'appel d'offre ouvert n° Ber 13/2020 relatif aux Travaux d'aménagement des pénétrantes de la voie de contournement de la ville de Berkane : Voie reliant le Giratoire situé au PK 6+420 de la VCB au marché de gros de la Ville de Berkane, Longeant Oued Quartass, porte des rectifications suivantes :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Six Cent Quarante Huit Mille Deux Cent Quarante Sept Dirhams. (648 247,00 Dhs)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Quarante Trois Millions Deux Cent Seize Mille Quatre Cent Soixante Huit Dirhams, Quatre Vingt Centimes. (43 216 468,80 Dhs).

Le Dossier technique à fournir comprend :

La copie légalisée du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	1	B1 B3 - B 5 - B6
C	2	C3

Au lieu de :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quatre Cent Cinquante Deux Mille Cinq Cent Vingt Cinq Dirhams. (452 525,00 Dhs).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Trente Million Cent Soixante Huit Mille Trois Cent Cinquante Deux Dirhams, Quatre Vingt Centimes. (30 168 352,80 Dhs).

Le Dossier technique à fournir comprend :

La copie légalisée du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	1	B1 B3 - B 5 - B6
C	3	C3

Le reste de l'avis reste sans changement.

N°6340/PA

ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERES ET BUDGET
SERVICE DU BUDGET, COMPTABILITES ET MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

SEANCE PUBLIQUE N°:15-2021

Il sera procédé, au siège de la Commune de Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert Suivant :

Appel d'offres	Objet	Caution Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
15/2021	vente des Camions, Voitures et Engins appartenant à la propriété de la commune de Guelmim	3 000,00	02/08/2021 à 10 h

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré au Service des Marchés de la Commune de Guelmim. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchespublics.gov.ma. Le prix d'ouverture est fixé à la somme : 105 500,00.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 précité ainsi que celles prévues par le règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Marchés de la Commune de Guelmim
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la Consultation.

N°6341/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

Avis d'appel d'offres ouvert
n° 01/PRDTS/INDH/2021

Le 03/08/2021 à 11h00 min Il sera procédé, dans la salle n° 2 au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les Travaux de construction de corps de chaussée de la route reliant la RN1 et Zaouit Ait Lahcen Tiderguit Al Hamra à la commune Rass Oumli; Province de Guelmim (1ère Tranche du PK 0+000 au PK 6+110).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trente Mille Dirhams (30 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre Million Cent Quatre Vingt Cinq Mille Deux Cent Dix Dirhams, Zero Centimes (4.185.210,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province ;

- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification pour les entreprises installées au Maroc ;

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont les suivants :

- Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises de BTP :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	3	B.1, B.2 et B.5

N°6342/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAOUNATE
CAIDAT OULED ALIANE
COMMUNE SIDI M'HAMED BEN LAHCEN

Avis D'appel D'offre Ouvert

N° 01/2021

Séance Publique

Le Lundi 02 Aout 2021, à 10 H 00il sera procédé au siège de la Commune de Sidi M'hamed Ben Lahcen à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'occupation temporaire des locaux vacants situés au complexe commercial communal et ce comme suite :

Locaux	Numéro	Superficie
03 locaux	01-02 et 03	12.32 M ²

Il est à noter que le prix d'occupation temporaire des locaux cités au-dessus commence à partir de 375 dhs.

Toute personne intéressée par cette offre doit envoyer son dossier à M^r le président du conseil communal par voie postale avec accusé de réception ou le déposer directement au bureau d'ordre contre reçu ou soit le remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis, et contient les pièces suivantes :

-Dossier administratif :

*Demande destinée à M^r le président de la commune.

*Déclaration sur l'honneur légalisée.

*Copie du C.P.S légalisée.

*Attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée de moins d'une année.

*Copie de la carte d'identité nationale.

-Dossier Financier

*Acte d'engagement légalisé.

-Pour toute information veuillez contacter le service des ressources financières pendant l'horaire administratif ou contactez le N° : 0661509826.

N°6343/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Équipement
du Transport, de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de l'Équipement
du Transport, de la Logistique et de l'Eau
de Khémisset

**AVIS DE RECTIFICATION
DE L'APPEL D'OFFRES N° 20/2021/KH**

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires désirants participer à l'appel d'offre ouvert n° 20/2021/KH relatif à « Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de construction de la déviation de la RP 7301 au niveau de la section submergée par la retenue du barrage Tiddas sur 4,20 km dans la Province de Khémisset» du 27/07/2021 à 11h00, a subi des rectifications au niveau du CPS concernant l'article 9 relatif à la définition des prix, le bordereau des prix détail estimatif, ainsi qu'au niveau de l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage fixée à la somme de : 1.227.696,00 Dhs (Un million deux cent vingt sept mille six cent quatre vingt seize Dirhams).

Le reste sans changement.

Le CPS rectifié est téléchargeable du portail des marchés publics : www.portailmarchespublics.gov.ma.

N°6344/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Équipement
du Transport, de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de l'Équipement
du Transport, de la Logistique et de l'Eau
de Khémisset

**AVIS DE REPORT ET DE RECTIFICATION
DE L'APPEL D'OFFRES N° 25/2021/KH**

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires désirants participer à l'appel d'offre ouvert n° 25/2021/KH relatif aux « Travaux de reconstruction d'un ouvrage d'Art sur Qued Mouilha au PK 13+400 de la RP 4309 – Province de Khémisset» que la date d'ouverture des plis est reportée pour le 27/07/2021 à 11h30 au lieu du 16/07/2021 à 10h00, et que l'appel d'offres a subi des rectifications au niveau du CPS concernant les articles 2, 7, 13, 20, 38 et 49, et le bordereau des prix détail estimatif, ainsi qu'au niveau de l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage fixée à la somme de 6.645.400,80 Dhs (Six millions six cent quarante cinq mille quatre cent Dirhams quatre vingt Centimes).

Le reste sans changement.

Le CPS rectifié est téléchargeable du portail des marchés publics : www.portailmarchespublics.gov.ma.

N°6345/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU



DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TAZA.

AVIS RECTIFICATIF

Messieurs les entrepreneurs sont informés que :

D'une part l'appel d'offres ouvert sur offre de prix n° 19/2021 relatif à l'achat et installation des dispositifs de retenue sur la RN 6 entre PK 256+000 et PK 313+000, la RR 508 entre PK 39+000 et PK 44+000, la RP 5407 entre PK16+000 et PK 38+000, la RP 5409 entre PK 0+000 et PK25+000, Province de Taza, publié au journal Libération le 17 Juin 2021 sous n° 9345, prévu le 15 Juillet 2021 à 10h30 est reporté pour le 27 Juillet à la même heure

D'autre part la qualification est la suivante :

Secteur	Qualification	Classe
X Signalisation et équipements de sécurité	X.2 - Travaux de signalisation verticale et équipements de sécurités	2

Au lieu de :

Secteur	Qualification	Classe
X Signalisation et équipements de sécurité	X.2 -Travaux de signalisation horizontale	2

N°6346/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU



DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TAZA.

AVIS RECTIFICATIF

Messieurs les entrepreneurs sont informés que :

D'une part l'appel d'offres ouvert sur offre de prix n° 20/2021 relatif à l'achat et installation des dispositifs de retenue sur la RN 29 entre PK 98+000 et PK 119+000, la RR 508 entre PK 100+000 et PK 115+000, la RP 5420 entre PK15+000 et PK 36+000, la RP 5414 entre PK 0+000 et PK10+000, la RP 5419 entre PK 0+000 et PK17+000. Province de Taza, publié au journal Libération le 17 Juin 2021 sous n° 9345, prévu le 15 Juillet 2021 à 11h est reporté pour le 27 Juillet à la même heure.

D'autre part la qualification est la suivante :

Secteur	Qualification	Classe
X Signalisation et équipements de sécurité	X.2 - Travaux de signalisation verticale et équipements de sécurités	2

Au lieu de :

Secteur	Qualification	Classe
X Signalisation et équipements de sécurité	X.2 -Travaux de signalisation horizontale	2

N°6347/PA

INFORMATION TECHNOLOGY CONSULTING SARL DE CAPITAL DE 3 000 000 DH R.C.125305 SIEGE SOCIAL : 27, Bd ZERKTOUNI CASABLANCA MAROC

Aux termes du procès verbal des décisions collectives extraordinaires des associés en date du 03 Juin 2021, il a été décidé :

-L'augmentation de capital d'un montant de 5 000 000 pour le porter de 3 000 000 DH à 8 000 000 DH entièrement libérées en compensation avec le compte courant associé de :

- M. Hassan HARTI pour 50 000 parts soit 5 000 000 DH

-Modification des articles 6 et 7 des statuts de la société.

- La mise à jour des statuts. - le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 07 Juillet 2021 sous le numéro 785915.

Pour extrait et mention **N° 6348/PA**

ESPACE RIF sarl - au CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signe privé en date du 23/06//2021 à Al-Hoceima, il a été établi les statuts d'une S.A.R.A.U dont les caractéristiques sont :

DENOMINATION: ESPACE RIF SARL-AU **OBJET SOCIAL :** 1/ Débitant de boissons et aliments solide à consommer sur place. Salon de thé. pâtisserie.

SIEGE SOCIAL: Douar imajouden CR aït youssef ou aït AL HOCEIMA.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : Cent mille dirhams (100.000,00 dh), répartis en 1000 parts sociales de 100 dh chacune.

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

GERANCE : M. EL MORABET Kamal, gérant unique.

DEPOT LEGAL : Le dépôt légal au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima a été effectué le 05/07/2021, RC 3431.

N° 6349/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION

REGION SOUSS MASSA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE

N° : 11/2021/CA

Le 02/08/2021 à 09h00, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Les études et la conception de projet architectural et le suivi des travaux de construction des salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Bureau des Marchés relevant de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à TAROUDANT, ou télé-chargé du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (7 625 000,00 Dhs) Sept Millions Six Cent Vingt Cinq Mille Dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

Les dossiers des architectes sont soit :

- déposés, contre récépissé, auprès du bureau des Marchés, service des Affaires Administratives et Financière relevant de la de la direction provinciale de TAROUDANT.

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- soit remis, séance tenante, au président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale du projet en question. N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 6350/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION

REGION SOUSS MASSA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE

N° : 12/2021/CA

Le 02/08/2021 à 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Les études et la conception de projet architectural et le suivi des travaux de construction des salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Bureau des Marchés relevant de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à TAROUDANT, ou télé-chargé du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 180000,00Dhs (TTC) (Cent Quatre Vingt Mille Dirhams) (Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (7375 000,00 Dhs) Sept Millions Trois Cent Soixante Quinze Mille Dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

Les dossiers des architectes sont soit :

- déposés, contre récépissé, auprès du bureau des Marchés, service des Affaires Administratives et Financière relevant de la de la direction provinciale de TAROUDANT.

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- soit remis, séance tenante, au président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale du projet en question. N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 6351/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION

REGION SOUSS MASSA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 43/2021/INV.

Le 02/08/2021 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 43/2021/INV, pour études techniques et le suivi des travaux de construction des salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 360 000,00Dhs (TTC) (Trois Cent Soixante Mille Dirhams) (Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 5 000,00Dhs (Cinq Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité	CQ.1	3

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 8 du règlement de consultation.

N°6354/PA

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16.

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 6352/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION

REGION SOUSS MASSA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 44/2021/INV.

Le 02/08/2021 à 11h30 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 44/2021/INV, pour le contrôle technique des études et le suivi des travaux de construction des salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 360 000,00Dhs (TTC) (Trois Cent Soixante Mille Dirhams) (Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 5 000,00Dhs (Cinq Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité	CQ.1	3

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 8 du règlement de consultation.

N°6354/PA

doit être certifiée conforme à l'original.

N° 6352/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION

REGION SOUSS MASSA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 44/2021/INV.

Le 02/08/2021 à 11h30 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 44/2021/INV, pour le contrôle technique des études et le suivi des travaux de construction des salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 360 000,00Dhs (TTC) (Trois Cent Soixante Mille Dirhams) (Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 5 000,00Dhs (Cinq Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité	CQ.1	3

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 8 du règlement de consultation.

N°6354/PA



ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 45/2021/INV.

Le 02/08/2021 à 12h00min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 45/2021/INV, pour la réception des fonds de fouilles et le contrôle de qualité des matériaux des travaux de construction des salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 360 000,00Dhs (TTC) (Trois Cent Soixante Mille Dirhams) (Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 5 000,00Dhs (Cinq Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité	CQ.1	3

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 8 du règlement de consultation.

N°6354/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE D'OUAD
AMLIL
BUREAU DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
OA/03/2021

Le vendredi 06 août 2021 à onze (11) heures, il sera procédé au siège de la Commune d'Ouad Amlil - Province de Taza - à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour l'affermage des aires du Souk hebdomadaire d'Ouad Amlil - province de Taza - en lot unique pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 des Lots comme suit :

- Aire : marché à Bestiaux
- Aire : des légumes
- Aire : Pont bascule pour légumes
- Aire : à grains
- Aire : tentes pour vente de vêtements et articles divers
- Aire : Ecurie
- Aire : vente de viandes et poissons

La participation est obligatoire dans l'affermage pour toutes les aires en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de bureau des marchés de ladite commune, et il peut également être téléchargé à partir de portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent vingt mille (120.000,00) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations s'entend toutes taxes comprises établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million neuf cent vingt mille (1.920.000,00) dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux Marchés publics, tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, leurs plis contre récépissé, sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune;
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 17 du règlement de la consultation.

N.B

Les plis des concurrents doivent contenir les indications suivantes : Numéro de registre du commerce, ville de registre du commerce et l'adresse électronique (E-mail).

N° 6355/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE
D'OUAD AMLIL

BUREAU DES
MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N° :
OA / 04 / 2021

Le mercredi 11 août 2021 à onze (11) heures, il sera procédé au siège de la Commune d'Ouad Amlil - Province de Taza - à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour l'affermage de service des parkings pour stationnement à Ouad Amlil - Province de Taza - en lot unique pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de bureau des marchés de ladite Commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt mille (20.000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations s'entend toutes taxes comprises établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cents soixante-dix mille (270.000,00) Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux Marchés publics, tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer, leurs plis contre récépissé, sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune;
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage;
- soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 17 du règlement de la consultation.

N.B

Les plis des concurrents doivent contenir les indications suivantes : Numéro de registre du commerce, ville de registre du commerce et l'adresse électronique (E-mail).

N° 6356/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE
D'OUED AMLIL
BUREAU DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N° :
OA/05/2021

Le mercredi 11 août 2021 à quatorze (14h : 30min) heures et demi, il sera procédé au siège de la Commune d'Ouad Amlil à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour l'affermage du Pont bascule à Ouad Amlil - province de Taza - en lot unique pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de bureau des marchés de ladite

Commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille (5.000,00) Dirhams

L'estimation des coûts des prestations toutes taxes comprises établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trente mille (30.000,00) Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux Marchés publics, tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, leurs plis contre récépissé, sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune;
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 17 du règlement de la consultation.

N.B

Les plis des concurrents doivent contenir les indications suivantes : Numéro de registre du commerce, ville de registre du commerce et l'adresse électronique (E-mail).

N° 6357/PA

ROYAUME DU MAROC
Société Nationale
de Radiodiffusion
et de Télévision
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 26AOM/SNRT/2021
Le 07/09/2021 à 11:00 heures , il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

La fourniture et la mise en service de caméscopes et d'équipements pour les besoins de la production TV de la Société nationale de radiodiffusion et de télévision.

• Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 17 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT(2ème étage) au plus tard le 06/09/2021 à 16 Heures, délai de rigueur.

• Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :

• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).

• Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pmp/>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 50 000 DH\$

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 3 290 558,40 DHS TTC

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

blics.gov.ma/pmp/

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 50 000 DH\$

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 3 290 558,40 DHS TTC

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 6358/PA

ROYAUME DU MAROC
Société Nationale
de Radiodiffusion
et de Télévision
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 27AOM/SNRT/2021

Le 09/09/2021 à 11:00 heures , il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

La fourniture et la mise en service des équipements A/V d'une flight-case multi-caméras pour les besoins de la station AinChok de la Société nationale de radiodiffusion et de télévision.

• Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 17 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT(2ème étage) au plus tard le

08/09/2021 à 16 Heures, délai de rigueur.

• Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :

• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).

• Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pmp/>

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 65 000 DHS

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 4 483 912,80 DHS TTC

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 6359/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION CASABLANCA-
SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE BEN AHMED
JANOUBIA
CAIDAT DE SIDI HAJJAJ
COMMUNE
DE SIDI HAJJAJ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 06/SHJ/2021

Le Mercredi 04 Aout A 10 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune

de Sidi Hajjaj à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 06/SHJ/2021 relatif à l'Assistance Technique Et Suivi Des travaux d'entretien et de réhabilitation en revêtement bicouche des pistes suivantes :

- 1) PISTE RELIANT RP3619 ET LA RP 3626 PAR DOUAR LABIOD (5.500KM).
- 2) PISTE RELIANT OD M'RAH AU DOUAR OD BOUALI (1.200KM).
- 3) PISTE OD YICH (2.700KM).

A LA COMMUNE SIDI HAJJAJ PROVINCE DE SETTAT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de service technique de la commune de Sidi Hajjaj.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinq mille dirhams (5.000,00dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la Somme de : (36.000,00 dhs) trente six mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ou par voie électronique au portail des marchés publics;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la CT Sidi Hajjaj;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 6360/PA

**إعلان يقضي بإجراء امتحان الكفاءة المهنية
لقائدة موظفي جماعة النكور**

ينهي رئيس المجلس الجماعة للتكوير لقيادة النكور إقليم الحسيمة، إلى علم موظفات و موظفي جماعة النكور والمتوفرين على القديمة ستة سنوات من الخدمة الفعلية إلى غاية 31 نجنبر 2021 في الدرجة ، تنظيم امتحان الكفاءة المهنية للأطر المصنفة وفق الجدول التالي :

ملاحظات	مقر إجراء الامتحان	تاريخ إجراء الامتحان	عدد المناصب المتوفرة	الدرجة الحالية	نوع درجة
بحد المصيص	قاعة الاجتماعات ويهو مقر جماعة النكور	2021/08/28	01	مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية
في 13%			01	مساعد اداري من الدرجة الثالثة	مساعد اداري من الدرجة الثانية

لذا على الراغبين المشاركة ايداع طلبات ترشيحهم قبل تاريخ 16 غشت 2021 لدى مصلحة الموارد البشرية بجماعة النكور .

N°6361/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ
REGION SOUSS MASSA
DELEGATION
PROVINCIALE DE TATA
CHP TATA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 03/2021/CHP/TATA
(Séance publique)

Le 04 /08/2021 à 10 H du matin, il sera procédé à la salle des réunions du centre hospitalier provincial de tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour : L'hygiène et nettoyage des locaux et services de l'hôpital relevant du Centre Hospitalier Provincial de Tata.

Cet appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, et à l'auto-entrepreneur en application des dispositions de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-19-69 du 18 ramadan 1440 (24 mai 2019);

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics du Centre Hospitalier Provincial de TATA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3.000,00 dhs (Trois mille dirhams).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : 459900,00 dhs (Quatre Cent Cinquante-Neuf Mille Neuf Cent Dirhams) TTC
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés publics du Centre Hospitalier Provincial de TATA.

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles n°8 du règlement de la consultation.

N° 6362/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ
DRS SOUSS-MASSA

DELEGATION
PROVINCIALE DE TATA
CHP DE TATA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 04/2021/CHP/TATA
Séance publique

Le 04/08/2021 à 11 Heures du matin, il sera procédé à la salle des réunions du centre hospitalier provincial de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour : Les prestations de gardiennage, surveillance et sécurité des locaux, du matériel et du personnel au sein du centre hospitalier provincial de Tata.

Cet appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur en application des dispositions de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-19-69 du 18 ramadan 1440 (24 mai 2019);

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics du Centre Hospitalier Provincial de TATA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000,00 dhs (Dix mille dirhams).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : 459900,00 dhs (Quatre Cent Cinquante-Neuf Mille Neuf Cent Dirhams) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés publics du Centre Hospitalier Provincial de TATA.

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles n°8 du règlement de la consultation.

N° 6363/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère
de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts

Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Nord Est

Direction provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°11/2021/DPE FLCD/GUE

Le 02/08/2021 à 11h, il sera procédé, dans le bureau du Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif (Avenue Med VI, Guercif), à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour : L'achat de fournitures améliorées auprès des bénéficiaires, dans la province de Guercif, en un seul lot.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du Bureau des Programmes et Suivi-Evaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Neuf Mille (3.000, 00) Dirhams.

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre Vingt Dix Neuf Mille (99.000,00) dirhams.

Le marché objet de cet appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau des Programmes et Suivi-Evaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés de l'Etat.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6364/PA

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN
UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA



المدرسة الوطنية العليا للفن والتصميم
جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء

Avis d'appel d'offres ouvert N° 071UH2C/2021

(Séance publique)

Le 02/08/2021 à 10h, Il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik IbnouZiad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Achat de matériel informatique En Lot Unique:

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires économiques et financières de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design (sis à Quartier Chams, Route de Rabat, (Faculté de droit) BP 97404 Mohammedia). Il peut aussi être téléchargé sur le portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

désignation	Caution Provisoire en dhs	Estimation En dhs(TTC)
Achat de matériel informatique en Lot Unique	3 400,00	311 040,00

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du service des affaires économiques et financières de l'ENSAD (sis au Quartier Chams, Route de Rabat, (Faculté de droit) BP 97404 Mohammedia) jusqu'au jour ouvrable précédant le jour d'ouverture des plis ;
- Soit déposés contre récépissé à la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca Sis 19, rue Tarik IbnouZiad - Casablanca le jour de l'ouverture des plis ;
- Soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

• Pour tous les articles : La documentation et les prospectus techniques doivent être déposés au niveau du bureau du service économique de l'ENSAD (sis au Quartier Chams, Route de Rabat, (Faculté de droit) BP 97404 Mohammedia) ; le 29/07/2021 avant 16 heures dernier délai.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N°6365/PA

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN
UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA



المدرسة الوطنية العليا للفن والتصميم
جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء

Avis d'appel d'offres ouvert N° 081UH2C/2021

(Séance publique)

Le 02/08/2021 à 10 :30h, Il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik IbnouZiad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Achat de matériel Audio-Visuel En Lot Unique :

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires économiques et financières de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design (sis à Quartier Chams, Route de Rabat, (Faculté de droit) BP 97404 Mohammedia). Il peut aussi être téléchargé sur le portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

désignation	Caution Provisoire en dhs	Estimation En dhs(TTC)
Achat de matériel audio - visuel en Lot Unique	2 000,00	179 112,00

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du service des affaires économiques et financières de l'ENSAD (sis au Quartier Chams, Route de Rabat, (Faculté de droit) BP 97404 Mohammedia) jusqu'au jour ouvrable précédant le jour d'ouverture des plis ;
- Soit déposés contre récépissé à la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca Sis 19, rue Tarik IbnouZiad - Casablanca le jour de l'ouverture des plis ;
- Soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

• Pour tous les articles : La documentation et les prospectus techniques doivent être déposés au niveau du bureau du service économique de l'ENSAD (sis au Quartier Chams, Route de Rabat, (Faculté de droit) BP 97404 Mohammedia) ; le 29/07/2021 avant 16 heures dernier délai.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N°6366/PA

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ HELLO IT'S ME STUDIO
Société à responsabilité limitée à associé unique

Aux termes d'un acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont :
Dénomination sociale : HELLO IT'S ME STUDIO
La société a pour objet :
- Dessinatrice styliste et directeur artistique
- Production image communications
Et en plus généralement toutes opérations se rattachant, directement ou indirectement aux objets précités ou susceptibles d'en dériver.

Durée de la société : 99 ans
Le siège social est fixé au : 73 ROUTE SIDI OUASSEL SAFI
Le capital de la société est fixé à la somme de 100.000,00 DHS.
Il est divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DHS chacune apportées par :
Mme SARA MOUKHLES 100.000,00DHS
Gérance : la société est gérée par Mme SARA MOUKHLES
Exercice social : Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.
Immatriculation : La société est immatriculée au registre de commerce au tribunal de 1ère instance de Safi le 01-07-2021 sous N° 11877.
N° 6367/PA

STE MARWANI CAR
Société à Responsabilité Limitée à associé unique au Capital de 100.000,00 Dirhams
Siège Social : 32 RUE AL MAHBASS HAY EL MANZAH AL-HOCEIMA CHANGEMENT DU GERANT

Sur la convocation de la gérance, l'associé de la Sté dite STE MARWANI CAR S.A.R.L (A.U)
Réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 21/06/2021 présentement réunie au siège sociale de la société et décidé :

1- L'assemblée générale change le gérant Mr. MAROUANE BOUYAUZAN, né le 23/12/1987, titulaire de la carte nationale N° R307233, demeurant à 36 Rue Pakistan Al-Hoceima, par la gérant Mlle. BOUCHRA BOUYAUZAN, non associée de ce fait l'article 15 des statuts devient comme suit :

Est nommée la gérante de la société pour une durée illimitée :
• Mlle. BOUCHRA BOUYAUZAN, né le 22/02/1983, CIN N° R293316 demeurant à 32 Rue Al Mahbass Al-Hoceima.
Ces résolutions misent aux voix est adoptées à l'unanimité
Dépôt légale a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le 28/06/2021 sous N° 230.
N° 6368/PA

"JAKALUM CONCEPT" SARL A.U

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 10/06/2021 il a été constitué une sarl au, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Objet : Entrepreneur de menuiserie aluminium, métallique ou en PVC.
Siège Social: 10 Rue Liberté Etg 3 N° Casablanca

Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams chacune : Mr YASSIR EDDABBI EL HADDAOUJ 1000 parts.
Gérance : Mr YASSIR EDDABBI EL HADDAOUJ est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée.
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 785849 en date du 07/07/2021 et immatriculé sous le numéro 509885.
POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 6369/PA

"DAMAR CAVE" SARL
Aux termes du PV AGE en date du 22/06/2021, il a été décidé ce qui suit :
- La société sera valablement engagée par LA SIGNATURE SEPARÉE des cogérants Mr D'AMICO ROBERTO & Mr GEUSA GIACOMO.
EN conséquence, l'article 17 des statuts sera modifié.
- Etablissement des Statuts refondus.
Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 08/07/2021 sous le numéro 786145.
POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 6370/PA

Sté NSD BIM "SARL"
AVIS DE MODIFICATION
Suivant Acte sous seing privé en date du 04/06/2021 enregistré à Marrakech le 11/06/2021 RE 48353.
Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire en date du 07/06/2021, enregistré à Marrakech le 11/06/2021, RE 48354, OR 42077, DV. 14753.
les associés dans la dite société NSD BIM SARL ont décidés les modifications suivantes:

1/ Nouvelle répartition du capital
• M. DROUSSENT STEPHANE MAURICE GERARD... 500,00 dhs.
• Mme. BIARD NATHALIE ... 500,00 dhs.
2/ L'assemblée générale décide, en commun accord: la nomination de M. DROUSSENT STEPHANE MAURICE GERARD et Mme. BIARD NATHALIE cogérants de la dite société Pour une durée illimitée et avec les pouvoirs les plus étendus.
3/ transfert du siège social initialement fixé à AL MAS-SARA APPT 7 IMM 377 ROUTE DE SAFI MARRAKECH Au nouveau locale situé à : MASSIRA 1 B N°810, 3EME ETAGE APPT N° 11 4/ modification des articles 4, 6, 7 et 14 des statuts
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 29/06/2021 sous le N° 7857, RC N° 109025.
N° 6371/PA

STE ECODEXIA SARL
- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 26/05/2021, l'A.G.E décide ce qui suit :
- Augmentation du capital de 100.000,00 DHS à 400.000,00 DHS par prélèvement sur le compte courant des associés.
- la société décide de modifier l'article 6 des statuts.
- Le capital social est réparti

de la manière suivante :
-MR. FOUAD BEKKAR... ... 3800 PARTS.
-MR. HICHAM BEKKAR... ... :120 parts.
-MR.ABDELAZIZ BIAD... ...80 parts.
-Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 07/07/2021 sous n° 785866.
N° 6372/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18 / 06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 20/05/2021 à CASA, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
1- Dénomination: TANTA TRANS SARL A.U.
2- Siège social: 21 RUE ABOU ABDELLAH NAFI RES BEN OMAR ETG 04 APT 10 CASA BLANCA.
3- Objet social TRANSPORT DE MARCHANDISE -DEMANAGEMENT
4- Durée: 99 ans.
5- Capital Social : 100 000,00 dhs divisé en 100 parts social de 100 dhs chacune. Le capital social est entièrement libéré, souscrite en totalité à Mr CHAFAI EL AKKARY l'associé unique.
6- La Gérance : la société est gérée par Mr CHAFAI EL AKKARY CIN N°W120865 pour une durée illimitée.
7- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
8- Dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca. RC N° 505687 le 25/05/2021.
N° 6373/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18 / 06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 30/04/2021 à CASA, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
1- Dénomination: USED MOTIV SARL A.U.
2- Siège social: 21 RUE ABOU ABDELLAH NAFI RES BEN OMAR ETG 04 APT 10 CASA BLANCA.
3- Objet social : IMPORT EXPORT-MARCHAND PIECES AUTOMOBILE ET NEGOCE
4- Durée: 99 ans.
5- Capital Social : 100 000,00 dhs divisé en 100 parts social de 100 dhs chacune. Le capital social est entièrement libéré, souscrite en totalité à Mr EL GOURCH MOHAMED l'associé unique.
6- La Gérance : la société est gérée par Mr EL GOURCH MOHAMED CIN N°W250866 pour une durée illimitée.
7- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
8- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca. RC le 504391 le 20/05/2021.
N° 6374/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
Direction des Systèmes d'Information et de la

Communication APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

N° 09/2021-DSIC
Le Jeudi 05 Aout 2021 à 10H00, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet :
LA CONCEPTION, LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE GESTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal, il

peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :
- (Quinze mille Dirhams) 15 000,00 Dirhams
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- Un million deux cent mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (1 200 000,00 DH TTC);
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de

l'Eau à l'adresse suivante : Avenue Maâ Al Aynayne- Rabat- Agdal;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Equipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, à l'adresse suivante : Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 8 di-kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 6375/PA

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX EN SEANCE PUBLIQUE
N° 15 DRAO/2021

LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'AGRICULTURE DE L'ORIENTAL A OUJDA, PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QUE :
La date d'ouverture des plis est fixée pour 27/07/2021 à 10 heures :
N°6376/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION DE L'ORIENTAL
AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS DEL'ORIENTAL

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX

Il sera procédé, au siège de l'AREP de l'Oriental sis à Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix désigné ci-après :

Appel d'offres	Objet	Estimation des Offres (TTC)	Estimation des Offres (TTC)	Date et lieu de l'ouverture des plis	Autres informations
12/2021/AREPO	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DES CENTRES AZLAF ET KASSITA RELEVANT DE LA PROVINCE DE DRIOUCH • LOTS N°1 : RESEAU DES EAUX USEES DU CENTRE KASSITA • LOTS N°2 : RESEAU DES EAUX USEES DU CENTRE AZLAF • LOTS N°3 : STATION DE POMPAGE, CONDUITE DE REFOULEMENT ET STATION D'EPURATION COMMUNE DES CENTRES KASSITA ET AZLAF	710 000,00 580 000,00 300 000,00	47 592 888,00 38 304 648,00 19 617 916,80	03/08/2021 A 18h00min	L'articles du règlement de consultation

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de l'Oriental, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de l'Oriental sis à Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda ;
✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.
N°6377/PA

Sport



Avec Italie-Angleterre Wembley tient sa finale royale



"Nazionale" contre "Three Lions", sélection renaissante contre pays hôte, Italie contre Angleterre! Londres tient la finale royale dont elle rêvait, dimanche, avec deux sérieux prétendants au trône, mais une seule couronne de champion d'Europe de football.

Déjà incandescent mercredi soir pour la victoire des Anglais face au Danemark (2-1 après prolongation), le mythique stade de Wembley est prêt à retomber en fusion pour ses "héros", qui rêvent de leur premier titre majeur depuis le Mondial-1966, et de succéder au Portugal, vainqueur de l'Euro-2016.

La presse anglaise peinait à trouver de nouveaux superlatifs, jeudi matin, pour qualifier ses "rugissants Three Lions", comme le souligne le tabloïd The Sun. Le Telegraph préférait titrer sur les "History boys" ("garçons pour l'histoire"), et une formule revenait en grosses lettres

chez tous les marchands de journaux londoniens: "FINALLY".

"Enfin"! C'est en effet le soulagement qui prédomine chez les supporters de l'Angleterre, dont seuls les plus âgés peuvent se rappeler de la dernière et seule finale de leur sélection nationale, il y a 55 ans en Coupe du monde. Une éternité.

"Quelle opportunité ce sera que de disputer une première finale d'Euro!" s'enthousiasme le capitaine et buteur décisif en demi-finale, Harry Kane. "La finale sera un moment spécial. Il y aura un vainqueur et un perdant, à nous de faire en sorte d'être du côté des vainqueurs".

Les Anglais disposeront pour cela d'un stade acquis à leur cause, de plus de 60.000 spectateurs enflammés, probablement "la plus grande foule rassemblée pour un événement sportif depuis plus de 15 mois au Royaume-Uni", comme le promettait le gouvernement britannique ces derniers jours.

La jauge, augmentée à l'occasion des demies et de la finale, a déjà atteint 64.950 spectateurs mercredi, selon l'UEFA organisatrice.

Et si les effusions de joie ont souvent rappelé le "football d'avant" la pandémie, un tel regroupement reste un motif d'inquiétude pour nombre de responsables européens, par rapport à la flambée des cas de Covid-19 dus au virulent variant Delta (près de 30.000 par jour sur la semaine écoulée au Royaume-Uni).

D'autant qu'un "autotest" négatif uniquement déclaratif peut suffire aux détenteurs de billets pour entrer dans l'enceinte, et qu'à l'intérieur, le port du masque est très loin d'être respecté...

Les fans anglais ne seront pas seuls, car plusieurs milliers d'Italiens résidant au Royaume-Uni ou en Irlande pourront se procurer des places, tout comme au moins 1.000 supporters en provenance d'Italie, via un corridor sanitaire très strict,

qui ne les dispensera pas de quarantaine au retour.

Cela promet en tout cas une chaude ambiance, car la "Nazionale", victorieuse de l'Espagne aux tirs au but mardi (1-1 a.p., 4-2 t.a.b.), vaudra effacer le mauvais souvenir de sa dernière finale, en 2012, contre l'Espagne (défaite 4-0).

C'est la 4e finale de grande compétition à laquelle l'Italie participe depuis l'an 2000, signe d'une grande régularité au plus haut niveau pour la nation championne d'Europe 1968 et quadruple championne du monde.

C'est surtout l'année de la reconquête pour les "Azzurri", trois ans après leur non-qualification pour le Mondial-2018, véritable catastrophe dans le pays de Marco Verratti et Lorenzo Insigne.

Les Italiens redressés par Roberto Mancini rêvent de rééditer l'exploit des Portugais en 2016, eux qui avaient brisé les espoirs de la

France, pays organisateur...

"Les trois dernières années, les joueurs ont gagné du crédit. Peu de gens y croyaient mais nous sommes en finale", a souligné Mancini après la qualification.

En face, c'est une armada: l'Angleterre n'a encaissé qu'un but dans le tournoi et la profondeur de son attaque a de quoi faire pâlir l'Europe, entre l'insaisissable Raheem Sterling, les jeunes Bukayo Saka et Phil Foden, les meneurs Mason Mount et Jack Grealish, les ailiers Marcus Rashford et Jadon Sancho, et bien sûr le buteur Harry Kane.

Après quatre semaines d'un Euro dispersé dans 11 pays, marqué par la pandémie comme par quelques affrontements diplomatiques, par un drame évité avec le malaise du Danois Christian Eriksen comme par des scénarios de folie sur les pelouses, Wembley pouvait-il rêver d'une meilleure affiche pour finir en apothéose?

Comment la Squadra s'est réinventée pour redevenir elle-même

Du cauchemar du Mondial-2018 suivi à la télévision au rêve inespéré d'une finale de l'Euro sur la pelouse de Wembley, dimanche prochain, l'Italie a dû se réinventer en changeant de jeu et d'état d'esprit pour... redevenir ce qu'elle était.

Sur le terrain, c'est un dur, Leonardo Bonucci. Mais après la qualification acquise aux tirs au but contre l'Espagne (1-1 a.p., 4-2 aux t.a.b) mardi, le défenseur italien aux 108 sélections n'a pu retenir quelques larmes.

"Ce sont des larmes de joie, parce que ça a été très dur. Mais le cœur de l'Italie ne lâche jamais. On est en finale. On devra mettre la même volonté, les mêmes sacrifices pour ramener ce qui manque à l'Italie depuis 50 ans" et le sacre européen de 1968, a souligné le défenseur de la Juventus.

"On ne s'arrête plus", clamait en écho, mercredi, la Gazzetta dello Sport, au diapason d'une Italie qui se pince pour y croire.

Partout dans le pays, la nuit a pris des allures de fête. Des drapeaux agités Piazza del Popolo à

Rome comme dans les rues de Milan ou de Turin; des coups de klaxons par centaines, des fumigènes et des "Forza Italia".

La joie des tifosi est à la hauteur de la déception vécue il y a trois ans et demi quand la Nazionale avait manqué sa qualification pour le Mondial-2018, une première depuis 60 ans. Triste, sans idées, sans buteur, elle avait buté en barrages de qualification contre la Suède.

Le légendaire Gianluigi Buffon, privé d'un sixième Mondial (cela aurait été un record), avait rattrapé les gants en équipe nationale et le sélectionneur Gian Piero Ventura était parti sous les lazzis.

C'est sur ce champ de ruines que Roberto Mancini est arrivé en mai 2018. Il a mis dans la reconstruction de l'enthousiasme, des idées neuves et de nouvelles têtes mais s'est aussi employé à réparer le moral des cadres.

"La façon dont il a réussi à entrer dans le cœur de tout le monde en peu de temps m'a étonné", expliquait le capitaine Giorgio Chiellini juste avant l'Euro. "C'est un homme de peu de

mots, mais il a créé un beau groupe (...). Avec une grande sérénité, il transmet du calme et de la confiance."

Battu par la France (1-3) début juin 2018 puis le Portugal (0-1) en septembre, l'Italie perd deux de ses cinq premiers matches avec Mancini, mais le fond a déjà changé.

Fini le traditionnel accent mis sur la défense, Mancini apporte de l'air frais en basant son jeu sur la possession de balle et la construction au milieu, autour de Jorginho et Verratti, avec l'ambition du mouvement permanent et de l'attaque.

Cette révolution, au pays du "catenaccio", porte ses fruits: dix victoires en dix matches pour s'inviter à l'Euro puis une qualification pour le carré final de la Ligue des nations (en octobre prochain).

Irrésistible, y compris pendant cet Euro, l'Italie a enchaîné contre l'Espagne un 33e match sans défaite (27 victoires, 6 nuls)! Mancini a battu un record italien datant de plus de 80 ans et lorgne désormais le record mondial, détenu par l'Espagne (35).

Mais au-delà du jeu, le "Mancio" a su créer une vraie âme: et quand l'Italie souffre, comme contre l'Autriche (2-1 a.p.) en huitième et surtout mardi contre une Espagne dominatrice, qui a confisqué le ballon, il lui reste une combativité et une solidarité indéniables.

Loïn de se limiter à onze titulaires, il a constitué un groupe large (77 convoqués en 3 ans et 35 joueurs lancés par ses soins) où beaucoup ont eu leur chance. Pour certains comme Emerson et Federico Bernardeschi, sur le terrain mardi, la sélection a souvent été une bouée de sauvetage quand ils jouaient peu en club.

Par sa solidité et sa rage de ne pas perdre, cette équipe d'Italie s'inscrit dans les pas de celles de 1982 ou 2006, devenues championnes du monde avec une grande cohésion.

"Nous ne sommes pas les plus forts, mais on n'a peur de personne", résume le vice-directeur de la Gazzetta dello Sport Andrea Di Caro. "Bien sûr, maintenant on veut gagner cet Euro, mais le résultat de dimanche n'y changera rien: cela a été notre Euro, celui de la renaissance."

Le Wydad quasiment champion du Maroc



Plus qu'un tout petit point sépare le Wydad du titre de champion du Maroc de cette saison exceptionnelle 2020-2021. En recevant mercredi au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca le RCOZ, pour le compte de la 26ème journée de la Botola Pro 1 «Inwi», les Rouges ont assuré l'essentiel, scellant le sort de cette confrontation sur le score de 2 à 0.

Une mi-temps a suffi au WAC pour atteindre son objectif grâce à Zouheir Moutarrajji, de nouveau buteur à la demi-heure de jeu, et ce après l'avoir été lors du derby. La seconde réalisation a été l'œuvre d'Ayoub El Kaabi (41è), qui, malgré ses nombreux ratages, a conforté son statut de goleador du championnat avec 15 buts.

Une victoire, la 18ème depuis

l'entame de l'exercice contre 6 nuls et 2 défaites, qui permet au WAC de porter son capital points à 60 unités, creusant davantage l'écart sur son poursuivant immédiat le Raja, accroché, mardi à Agadir, par le Hasania (0-0).

En revanche, cette défaite a été lourdement payée par le Rapid Oued Zem, désormais bon dernier avec un maigre butin de 25 points. L'équipe du RCOZ partage le fauteuil de cancre de service avec la RCAZ qui a forcé le nul aux ultimes souffles de son match contre le CAYB, disputé au stade municipal de Berrechid.

Les locaux, qui continuent à patager dans la zone des turbulences (13è avec 27 pts), ont dû attendre la 83ème minute pour trouver le chemin des filets par l'entremise d'Ous-

sama Chaïbi. Une courte avance qu'ils n'ont pu conserver puisqu'aux extra times (90+3), la Renaissance de Zemamma a recollé au score suite à un but de Mehdi Bellaroussi.

Un match nul qui n'arrange aucune des deux parties, ce que l'on ne peut pas dire de l'OCS et du SCCM qui se sont quittés sur un score de parité, les éloignant plus ou moins des places menant tout droit à l'étage inférieur.

Les Fédalis ont été les premiers à trouver le chemin des filets, but signé Kamal El Kraa (43è), alors que les Safiots ont égalisé au début du second half (50è), grâce à leur défenseur brésilien, Claudio Santos.

A signaler que l'Olympique de Safi vient de s'attacher les services de l'entraîneur Fouzi Jamal qui a succédé à Saïd Chiba qui occupait

le poste de manager général du club, ne pouvant exercer en tant que coach du moment où le litige entre l'OCS et Abdelhadi Sektioui n'est pas encore réglé.

Il y a lieu de rappeler que deux rencontres ont eu lieu mardi. La première, comme précisé, a opposé le HUSA au Raja sanctionnée par

un nul blanc, tandis que la seconde a vu le MAS aligner une troisième victoire d'affilée contre le Mouloudia d'Oujda par 2 buts à 1. Les trois derniers matches comptant pour cette manche devaient être disputés hier, à savoir MAT-FUS, DHJ-ASFAR et IRT-RSB.

Mohamed Bouarab

Botola Pro D2

Voici le programme de la 30è et dernière journée de la Botola Pro D2 «Inwi» de football, prévu ce vendredi (17h00):
Jeunesse Benharir - Jeunesse sportive Salini
Olympique Khouribga - Itihad Khenisset
Racing Casablanca - Stade Marocain
Wydad Tensira - Olympique Dcheira
Chabab Atlas Khenitra - Wydad Fes
KAC Kénitra - Itihad Casablanca
Union Toubarga - Kawkab Marrakech
AS Salé - Raja Beni Mellal

Etat d'urgence à Tokyo pendant toute la durée des Jeux olympiques

Le gouvernement japonais a décidé jeudi de réinstaurer à Tokyo un état d'urgence sanitaire pendant toute la durée des Jeux olympiques qui doivent s'ouvrir dans deux semaines, laissant présager des JO avec peu ou pas de spectateurs.

Des médias japonais ont évoqué la possibilité d'un huis clos sur la plupart des sites olympiques du Grand Tokyo.

"Dans de nombreuses régions, le nombre de nouveaux cas (de Covid-19) a diminué, mais il continue d'augmenter depuis la fin du mois dernier dans la région du Grand Tokyo", a dit le Premier ministre japonais en annonçant la décision gouvernementale que les médias avaient anticipée dès mercredi. "Nous devons renforcer les mesures pour éviter que les infections ne se propagent à nouveau dans tout le Japon, compte tenu de l'impact des nouveaux variants", a ajouté M. Suga. Le variant Delta, plus infectieux, représenterait désormais environ 30% des cas au Japon.

Cette annonce est intervenue quelques heures après l'arrivée à Tokyo du président du Comité international olympique (CIO), Thomas Bach. Dans la soirée, M. Bach devait participer en ligne - étant obligé d'observer une quarantaine de trois jours - à une réunion sur la question cruciale des spectateurs locaux aux JO. Au Japon, les mesures d'état d'urgence sanitaire sont beaucoup moins strictes que les confinements imposés ailleurs dans le monde, limitant la vente d'alcool et obligeant les bars et restaurants à fermer plus tôt.

Mais des restrictions concernent aussi le nombre de spectateurs à des manifestations culturelles et sportives, une question essentielle à deux semaines des Jeux olympiques (23 juillet-8 août). La décision du gouvernement japonais devrait avoir une incidence sur la position des organisateurs des JO qui devaient fixer une fois pour toutes, en principe jeudi soir, le nombre de spectateurs éventuellement autorisés sur des



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

DIRECTION CENTRALE DES ACHATS
5, Rue Salé, Hassan - Rabat

AVIS DE REPORT D'APPEL D'OFFRES

SEANCE NON PUBLIQUE

N° Appel d'offres	OBJET	DATE INITIALE DE REMISE DES PLIS	NOUVELLE DATE DE REMISE DES PLIS	CONTACTS
72/21	Fourniture et pose de matériel électroménager et audiovisuel	09/07/2021 à 10h00	19/07/2021 à 10h00	Tél : 05 37 26 92 41 / 05 37 26 92 05 Email : marjem.zniber@creditagricole.ma achats_fourn@creditagricole.ma bouhaf@creditagricole.ma

Les concurrents désirant soumissionner à l'appel d'offres peuvent prendre contact avec les adresses sus mentionnées en vue de recevoir la version électronique du cahier des charges.

Les plis fermés et scellés seront déposés à la Direction Centrale des Achats, à l'adresse susvisée.

Le livre

Sur le quai de la Tamise, sous un ciré dégoulinant de pluie, m'attend un homme de 35 ans aux allures d'adolescent. Grande silhouette maigre, déjà voutée, Brian porte des chaussures de montagne et me donne l'impression d'être prêt à fouiller par tous les temps un site archéologique. Il hèle un taxi, nous nous y installons.

- Je vous emmène déjeuner chez ma mère, nous y serons tranquilles, dit-il en essayant ses lunettes trempées. Il se présente comme un spécialiste de l'analyse des os et des dents.

- Vous seriez étonné de tout ce qu'ils nous révèlent avec les moyens d'investigation moderne. L'ADN et tout ça, nous pouvons reconstituer des tas de choses. Votre mère habite loin du centre ? Je dois être chez Lodger à 6 heures. Vous y serez, ne vous inquiétez pas. Vous connaissez Londres ? Oui, alors vous n'êtes pas surpris : la ville est gigantesque, des banlieues interminables et toutes pareilles, des cottages identiques dans des rues identiques. Un jardin devant, un jardin derrière. Ma mère ne mangera pas avec nous, n'en soyez pas gêné. Nos conversations la font bailler et elle ne veut pas rater «son» feuilleton à la télé.

La mère de Brian habite une maison en briques brun rouge assez semblable, en plus petit, à la maison de mon enfance à Bruges.

Je la salue, la table est mise, nous déjeunons à l'anglaise. Viande, choux et pommes de terre servis en même temps. J'attendrai en vain l'arrivée du vin.

- J'imagine que Pétrus et Roya vivent très mal, dit Brian. Ils doivent se sentir prisonniers. Mais patience, la situation va se dénouer. Pensez ! Une découverte pareille ! Quand elle sera rendue publique, ça va faire des remous dans le petit monde de l'archéologie.

- Et voilà que Lodger est mis en examen. Parlez-moi de lui. Conseillez-moi. - J'ai été son étudiant. Formé, déformé puis réformé.

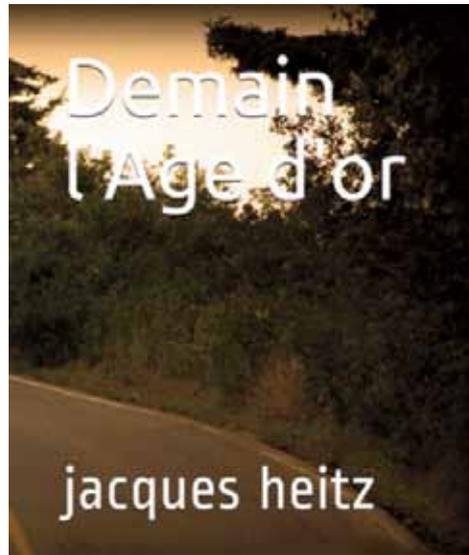
- Que voulez-vous dire ? - C'est un vieillard capricieux, manipulateur, jaloux de sa prééminence.

Quand Pétrus est venu étudier auprès de lui, il a d'abord été flatté, c'est toujours valorisant d'avoir un élève aussi doué. Puis il en a pris ombrage. Il se sentait menacé par une intelligence aussi exceptionnelle.

- Et pareil pour vous ? Il vous a viré ?

- Je ne voulais pas entrer dans ses intrigues, ses combines. Je n'ai pas un caractère de courtisan. Alors, Pétrus, pensez ! Et de plus, il a eu une liaison ou disons plutôt une relation occasionnelle avec Célia.

- Fille de Lodger, n'est-ce pas ? - Qui n'a pas du tout apprécié



d'être supplantée par Roya. Ce que je comprends, Roya est tellement éblouissante. Et enfin, le comble : non seulement ils se marient et forment le plus beau couple du monde, non seulement ils font une magnifique petite fille mais ils se rendent au Pakistan alors que Lodger voulait placer à Nessaraq un de ses protégés. Comme je suis parti avec eux, Lodger n'a plus jamais voulu me voir.

- Si vous n'allez plus chez lui,

comment avez-vous su qu'il possédait la stèle ?

- Comme vous. Par la presse. - Qui a dénoncé à la police cette possession illégale ?

- Aucune idée. Il ne manque pas de gens qui peuvent lui en vouloir. Dès que vous l'approchez, il cherche à vous mouiller, à vous mêler à ses intrigues. La seule façon d'y échapper c'est de s'éloigner de lui.

Pour ne pas arracher sa mère

à son feuilleton, Brian apporte lui-même cheddar et porto. Pourquoi pas ? J'avais oublié les habitudes anglaises. Le repas terminé, Brian étire ses longues jambes, retire ses lunettes, se masse les arcades sourcilières. Je reprends :

- Donc, Célia a très mal vécu d'être supplantée par une femme aussi belle que Roya ?

- Et indienne de surcroît.

- Que voulez-vous dire ? Racistes ? Eux qui passent leur temps à étudier l'Inde...

- Père et fille sont tellement anglais. La mentalité coloniale est toujours vivace, vous savez. Vous allez chez Lodger, vous un innocent journaliste. Faites attention, vous allez mettre le pied sur un nid de vipères. Vous vous fourrez dans un nid de guêpes. Vous n'avez pas idée de qui sont ces gens-là. En connivence avec les services secrets. Trafic d'art, d'organes, d'enfants, de drogues, tout. Tout est à vendre, tout est à acheter. Par des filières complexes, ils font sortir des œuvres du pays. Il suffit d'arroser les chefs tribaux, les mafias locales, la police, les officiers de l'armée. Quand on a de l'argent, tout est possible, surtout là-bas. Lodger a peut-être acheté la stèle à des trafiquants qui en ignoraient la valeur. Ce qui expliquerait d'ailleurs qu'ils n'en aient pas pris grand soin et qu'elle se soit éfritée en cours de route.

(A suivre)

Recettes

Tarte aux nectarines et au pain d'épices

INGRÉDIENTS :

1 rouleau de pâte sablée
4 tranches de pain d'épices
1 kg de nectarines
2 oeufs
100 g de sucre

20 cl de crème liquide
50 g d'amandes effilées
50 g d'amandes en poudre

PRÉPARATION

Préchauffez le four th.6 (180°C).

Déroulez la pâte dans un moule à tarte (sur son papier sulfurisé).

Lavez et essuyez les nectarines, coupez-les en 2 pour les dénoyer, puis coupez les moitiés en fins quartiers.

Emiettez le pain d'épices et

mettez-le dans un saladier. Ajoutez les oeufs, la crème, la moitié du sucre et la poudre d'amandes. Mélangez pour obtenir une préparation homogène.

Disposez les nectarines en rosace sur le fond de tarte et versez délicatement la préparation dessus.

Puis enfournez pour 30 min environ jusqu'à ce que le dessus de la tarte commence à dorer.

A ce moment, sortez la tarte, parsemez-la avec le reste de sucre et répartissez les amandes effilées.

Faites caraméliser la tarte quelques minutes sous le grill du four, puis démoulez-la sur une grille.

Servez la tarte aux nectarines et au pain d'épices tiède ou froide.



Les dinosaures ont également prospéré en Arctique

Des espèces de dinosaures avaient fait de l'Arctique leur lieu de vie permanent, et probablement développé des techniques comme l'hibernation ou des plumes pour survivre au froid, selon une nouvelle étude.

Ces travaux, publiés cette semaine dans la revue *Current Biology*, sont le résultat de plus d'une décennie de fouilles pour extraire des fossiles, et battent en brèche l'idée que ces reptiles ne vivaient que sous des latitudes plus clémentes.

"Une partie des nouveaux sites découverts ces dernières années ont révélé des choses étonnantes, à savoir des os et des dents de bébés" dinosaures, a déclaré à l'AFP l'auteur principal de l'étude, Patrick Druckenmiller, de l'université de l'Alaska Museum of the North. "C'est incroyable, car cela montre que ces dinosaures ne faisaient pas que vivre en Arctique, ils étaient également capables de s'y reproduire", a-t-il poursuivi.

Des scientifiques ont découvert pour la première fois en 1950 des restes de dinosaures dans cette région longtemps considérée comme trop hostile pour abriter des reptiles.

Deux hypothèses concurrentes avaient alors été formulées : soit les dinosaures y vivaient de façon permanente, soit ils migraient vers l'Arctique et l'Antarctique afin de tirer avantage de ressources disponibles de façon saisonnière, et possiblement pour s'y reproduire.

Cette nouvelle étude est la pre-

mière à donner la preuve qu'au moins sept espèces de dinosaures étaient capables de se reproduire à ces latitudes extrêmement hautes — dans ce cas la formation de Prince Creek en Alaska, entre 80 et 85 degrés de latitude nord, datant du crétacé supérieur.

Les espèces découvertes incluent des hadrosauridés, appelés dinosaures à bec de canard, des dinosaures à corne comme les cératopsiens, et des carnivores comme les tyrannosaures.

L'équipe de chercheurs a retrouvé de petites dents et os, dont certains ne font que quelques millimètres de diamètre, appartenant à des dinosaures venant d'éclorre, ou étant morts juste avant.

"Ils ont un type de texture particulière à leur surface et très spécifique — ils sont très vascularisés, et les os grandissent très vite, ils ont beaucoup de vaisseaux sanguins les traversant", a expliqué Patrick Druckenmiller.

Contrairement à d'autres mammifères comme les caribous, dont la progéniture peut parcourir de longues distances quasiment immédiatement après être venus au monde, même les plus grands dinosaures donnaient naissance à des petits qui auraient été incapables de s'attaquer à des migrations de plusieurs milliers de kilomètres.

"Nous pensons aux dinosaures dans ces sortes d'environnements tropicaux, mais la Terre entière n'était pas comme ça", rappelle Patrick Druckenmiller.

L'Arctique était plus chaud à

l'époque qu'il n'est aujourd'hui, mais les conditions restaient très exigeantes.

La température annuelle était d'environ 6°C, mais des températures bien inférieures étaient de mise, avec des chutes de neige, durant les mois d'hiver.

Cette zone était probablement couverte de conifères ou de fougères.

"Nous savons dorénavant que la plupart des dinosaures carnivores qui se trouvaient là avaient probablement des plumes", a dit Patrick Druckenmiller. "Vous pouvez imaginer ça comme leur propre doucoune, pour les aider à survivre à l'hiver."

En ce qui concerne les herbivores plus petits, les chercheurs pensent qu'ils s'enterraient sous terre et hibernaient.

Et les plus grands, avec plus de réserves de graisse, s'en remettaient eux à des brindilles et écorces de moindre qualité afin de traverser l'hiver.

Par ailleurs, le fait que les dinosaures restaient toute l'année en Arctique est un indice de plus pointant vers l'idée que les dinosaures étaient des animaux à sang chaud, comme d'autres études récentes l'ont suggéré. Ils représenteraient alors un point d'évolution entre les reptiles à sang froid et les oiseaux à sang chaud.

Leur capacité à survivre à l'hiver arctique est "la preuve la plus convaincante jusqu'ici" qu'ils peuvent être ajoutés à la liste des espèces capables de thermorégulation, a conclu Gregory Erickson, de l'Université d'Etat de Floride et coauteur de l'étude.